

Jean Fabre et Victoire Eugénie Boisset, couple de Bessèges (30)

Gautier Lamy

▶ To cite this version:

Gautier Lamy. Jean Fabre et Victoire Eugénie Boisset, couple de Bessèges (30). Histoire. 2020. dumas-03014995

HAL Id: dumas-03014995 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03014995

Submitted on 19 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





DU GENEALOGIE ET HISTOIRE DES FAMILLES - SESSION PRESENTIELLE 2020

MEMOIRE INDIVIDUEL DE FIN D'ETUDES DE MR GAUTIER LAMY

JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSET COUPLE DE BESSEGES (30)

DIRECTEUR DE RECHERCHES: MONSIEUR STEPHANE COSSON



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. RECHERCHES CONTEXTUELLES

Cadre géographique : Bessèges et ses environs

Bessèges, lieu-dit haut-gardois devenu cœur industriel du Gard

II. PRESENTATION DU COUPLE CENTRAL : JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSET

Jean FABRE

Victoire Eugénie BOISSET

Une union tardive

Mort et succession de Jean FABRE

1884 : la famille FABRE dévastée

La fin de vie de Victoire Eugénie BOISSET

III. LES PARENTS DE JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSET

Jean Antoine FABRE et Marie Thérèse DUGAS

Pierre BOISSET et Marie Thérèse BOISSIN

IV. LES GRANDS-PARENTS DE JEAN FABRE

Jean FABRE et Suzanne POLGE

V. LES ARRIERES-GRANDS-PARENTS DE JEAN FABRE

Pierre FABRE et Antoinette CASTANIER

VI. LES DESCENDANTS DE JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSSET

Lignée de Joseph HOURS et Julie Appolonie FABRE

Lignée de Ferdinand Julien BOISSEL et Virginie Mélanie FABRE

Lignée de Joseph CESAR et Clémentine Valérie FABRE

Lignée de Jean Victor VIGNE et Pauline Victoire FABRE

Illustration en couverture : Bessèges - Ateliers du pont - Sortie es ouvriers (Source : AD 30 - 11 Fi 04979)

INTRODUCTION

Note préalable sur le contexte de rédaction de ce mémoire

J'ai choisi comme élément central de cette étude le couple formé par Jean FABRE et Victoire Eugénie BOISSET. Ce couple appartient à mon propre arbre généalogique, du côté de ma mère. Ils se sont mariés en 1843, ce qui sort de peu du cadre chronologique imposé pour de ce mémoire. Je remercie Mr Cosson de m'avoir autorisé à poursuivre dans ce choix, ce qui m'a permis de profiter de l'exercice pour compléter ce pan de mon ascendance jusqu'alors inexploré.

Partant de ce couple, j'ai ensuite choisi de remonter l'arbre d'ascendance de Jean Fabre par les hommes jusqu'à son grand-père Pierre FABRE (1705-1782).

L'essentiel de mes recherches se sont déroulées aux archives départementales du Gard. Les archives sollicitées se sont présentées sous forme numériques en ligne, par le site internet des AD 30, sous forme de manuscrits et de microfilms dans les locaux des archives. Les sources consultées sont : les registres de l'état-civil et les registres paroissiaux, les recensements de population, les hypothèques, le cadastre, les archives militaires (registres matricules, listes des tirages au sort, l'enregistrement et les registres notariés. Mes autres outils de recherche sont Brozer, Filae et Geneanet, utilisés de façon ponctuelle.

A l'instar de l'ensemble de mes camarades de promotion, la crise sanitaire liée à l'émergence du Covid-19 en France a considérablement affecté mes travaux. Le chamboulement de mon planning de recherche pendant les deux mois de confinement, puis la reprise sous conditions, ont été particulièrement difficiles à concilier avec mes impératifs professionnels et familiaux. Par-dessus tout, la limitation d'accès aux sources imposée par les archives du Gard (6 documents par jour, sur rendez-vous sous 10 à 15 jours), ne m'ont pas permis de mener mes recherches avec l'agilité qu'un tel travail requiert.

En dépit de ces conditions de travail défavorables, je me suis efforcé de livrer un travail conforme aux consignes initiales, bien que comportant immanquablement des lacunes. Cette situation m'a ainsi poussé à faire des choix ; pris de court, j'ai notamment pris le parti de délaisser les recherches dans les registres paroissiaux du XVIIIe siècle, qui nécessitent du temps et de la patience, pour me concentrer sur d'autres sources plus valorisantes pour ma formation, notamment les hypothèques, le cadastre, les registres de notaires, l'enregistrement et les archives de l'administration départementales.

De même, la dernière génération étudiée, les petits-enfants, n'a pas fait l'objet de recherches appropriées, qui auraient demandé énormément de temps, la plupart des individus s'étant manifestement dispersés dans d'autres localités que Bessèges.

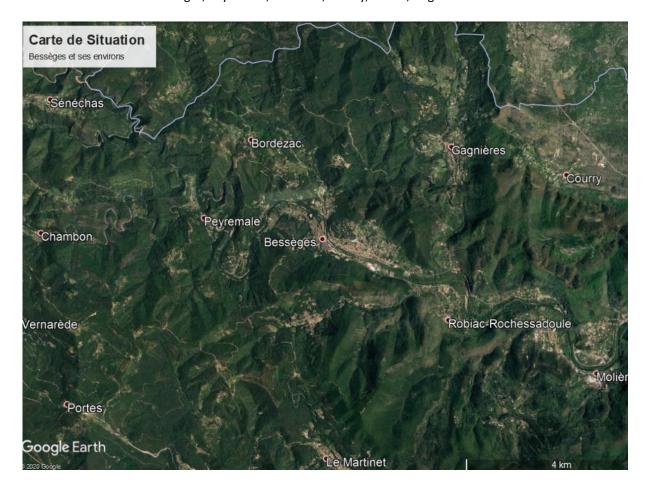
Consignes méthodologiques

- 1/ Le couple central s'est marié entre 1833 et 1842, suivant les conditions suivantes :
- * Soit des inconnus, soit un couple dans notre généalogie ou une généalogie que l'on connait
 - * On peut avoir déjà travaillé sur ce couple
- * Si le couple s'est marié hors limite (par exemple : 1832 ou 1843), il faut alors expliquer dès l'introduction pourquoi on a choisi celui-ci.
- 2/ À partir du couple principal :
 - * Présentation du couple et de leurs frères et sœurs
- * Remonter trois générations au-dessus avec les frères et sœurs à chaque fois.
- * Puis présenter les enfants et TOUS les petits-enfants du couple (y compris donc les enfants des filles du couple).
- 3/ Le mémoire devra comporter l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu de mariage du couple principal :
- * Pas besoin de remonter aux origines du village pendant l'époque romaine
 - * On se cantonnera à la période XVIe-XXIe siècles
- * On ne donne pas l'histoire de toutes les communes nommées si le couple a déménagé plusieurs fois, seulement la principale.
 - * Si une autre commune est choisie, il faudra en donner la raison.
- 4/ On s'évertuera à chercher au moins un document de chaque type :
 - * Cadastre
 - * Recensement
 - * Notaire
 - * Armée (états signalétiques par exemple)
 - * Hypothèques
 - * Succession
 - * État civil (NMD)
 - * Archives religieuses (BMS)
 - * Justice, liste électorale, décorations

I. RECHERCHES CONTEXTUELLES

Cadre géographique : Bessèges et ses environs

Les recherches liées à ce mémoire s'étendent sur une zone d'une dizaine de kilomètres carrés, couvrant les communes actuelles de Bessèges, Peyremale, Bordezac, Courry, Portes, Gagnières et Robiac-Rochessadoule.



Pour les recherches antérieures à la Révolution française, il a fallu consulter les registres de cinq paroisses différentes. Le découpage administratif a fortement évolué pendant la Révolution et le Premier Empire, et sa forme actuelle n'a été arrêtée qu'en 1857, date de la création de la commune de Bessèges. A chaque localité évoquée dans ce mémoire correspond une situation particulière.

PEYREMALE

Avant 1789, son territoire dépend de la paroisse de Notre Dame de Peyremale. Jusqu'en 1837, c'est un hameau de la commune de Portes.

PORTES

Abritant la paroisse Notre-Dame, cette commune comporte une enclave historique, le hameau des Salles, situé au sud de Gagnières, près de Castillon de Gagnières.

BORDEZAC

A partir de la révolution, ce hameau de la paroisse d'Aujac est rattaché à Aujac puis à Peyremale et n'est érigé en commune particulière qu'à partir de 1841.

CASTILLON / GAGNIERES

Castillon dépend avant la Révolution de la paroisse Saint-Martin. En 1841, la commune est renommée Castillonde-Gagnières puis est absorbée en 1857 la commune de Bessèges, avant d'être à nouveau détachée pour former la nouvelle commune de Gagnières en 1922. Castillon est le fief de la famille BOISSET.

COURRY

Cette commune, absorbée elle aussi en 1857 par Bessèges, dépend avant la Révolution de la paroisse Saint-Martin.

ROBIAC - BESSEGES

Avant 1789, le territoire e Robiac dépend de la paroisse de Saint-Andéol. En 1882, une autre partie de son territoire permet de créer la commune de Molières-sur-Cèze. Elle prendra en 1983 le nom de Robiac-Rochessadoule.

Berceau de le famille FABRE, Bessèges dépend sous l'Ancien régime de la commune de Robiac, dont elle est un hameau. Ses habitants se partagent alors entre les paroisses Notre-Dame de Portes, Saint-Andéol de Robiac et Saint-Martin de Gagnières. En 1857, la commune de Bessèges est érigée à partir de territoires prélevés sur les territoires de Robiac, Courry et Gagnières (lieu-dit de Castillon de Gagnières). Cette évolution répond à l'accroissement massif de sa population, due à une activité alors en pleine expansion : l'extraction de charbon.

Bessèges, hameau haut-gardois devenu cœur industriel du Gard

En 1810, Bessèges (« Béou-Cèze », littéralement « beau Cèze » en occitan, référence à la rivière la Cèze qui traverse le village) est un petit hameau insignifiant proche d'Alès, cheflieu de canton situé à 30 kilomètres, et des villages de Castillon et de Robiac, ses communes de rattachement successives, respectivement de 1792 à 1815 et de 1815 à 1857. En 1836, la population de Robiac, essentiellement faite de familles de paysans modestes, est estimée à 1 344 habitants¹.

Dès le début du XIXe siècle, le développement des mines de houille puis de fer, entraîne l'afflux d'une main-d'œuvre ouvrière venue en grande partie du Gard, de Lozère et de l'Ardèche. L'abondance de houille dans ses sous-sols et la proximité de la Cèze, motive l'implantation d'une première mine en 1809, dont la production est dans un premier temps très marginale.

Le principal obstacle est alors l'isolement de Bessèges, qui n'est relié à la commune la plus proche, Saint-Ambroix, que par des chemins de terre non carrossable ; aucun pont ne permet le passage de la Cèze, qui doit se faire à gué ou en bateau. Le développement du réseau routier dans les années 1820 lève les derniers doutes des industriels, qui investissent massivement dans la région.

Diverses concessions sont alors accordées : l'exploitation des gisements de fer de Bessèges et de Robiac, celle de houille et de fer de Bordezac, celle de fer « du Travers et de la Côte de Long ». En 1833, sous l'égide d'Auguste Grangier, maître des forges de Franche-Comté, déjà propriétaire de deux hauts-fourneaux dans la commune, est créé la Compagnie Houillère. Celle-ci devient en 1835 la « Compagnie de Fonderie et Forges de la Loire et de l'Ardèche », puis « Compagnie des Fonderies et Forges de Terrenoire, la Voulte et Bessèges ». La compagnie décide de construire deux nouveaux hauts-fourneaux, plus grands, à partir de 1846.

L'année 1852 marque un nouveau tournant pour le bassin industriel et minier de Bessèges. La Compagnie Houillère obtient de l'Etat français une concession pour la construction et l'exploitation d'une ligne de chemin de fer reliant Bessèges à Alès ; les routes, bien

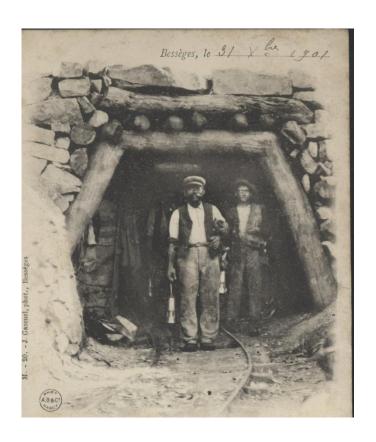
qu'ayant bénéficié d'investissement importants au cours des décennies précédentes, sont saturées par les convois de minerais et marchandises.

8

¹ Selon les listes nominatives de recensement de population de la commune de Robiac : AD 30, 6 M 309, année 1836.

La ligne de chemin de fer Alès-Bessèges, construite sous l'égide de Ferdinand Chalmeton, directeur technique de la concession de Robiac et Meyrannes, est inaugurée le 1er décembre 1857. Désormais connecté au réseau ferroviaire national, le bassin minier et industriel de Bessèges est en mesure d'exporter ses productions dans toute la partie sud de la France. Le charbon, expédié en priorité vers les ports de Marseille et de Toulon, alimente les compagnies de transport maritimes ainsi que la marine de guerre.

Grâce à ce précieux débouché, les industries houillères et métallurgiques de la région accroissent leurs capacités de manière spectaculaire. D'autres activités participent à l'essor du bassin économique, notamment les établissements de construction mécanique et de ferronnerie Guiraud, actifs de 1860 à 1960, les verreries industrielles (1892-1920) et l'usine à gaz (1874-1923).



Vue de l'entrée d'une galerie de la compagnie houillère de Bessèges. Carte postale conservée par les archives départementales du Gard - AD30 – 11 Fi 695.

La commune de Bessèges, crée en 1857, devint chef-lieu de canton en février 1868. En 1876, sa population atteint le chiffre de 10 668 habitants², ce qui en fait la troisième ville la plus peuplée du Gard après Nîmes et Alès.

Le haut-Gard, très rural au début du XIXe siècle, s'est métamorphosé. Son paysage est décrit par Raymond Bizot³: « D'Alès à la Grand-Combe, les deux côtés du chemin de fer ne présentent qu'une succession de fours, de verreries, de hauts fourneaux, d'usines à fer, à plomb, à zinc, de fabriques de rails, de produits chimiques, de machines. De même, les mines de Bessèges et de Robiac alimentent, à Bessèges même et à Saint-Ambroix, de nombreux établissements métallurgiques. Les principaux établissements de ce genre sont les fonderies et aciéries de Bessèges et de Saint-Montant (près de Beaucaire) ; les usines à plomb de de la Grand-Combe (laminage) et de Saint-Sébastien ; l'usine à zinc et à plomb (laminoirs) de Durfort ; les sept fonderies de Nîmes, occupant plus de 300 ouvriers ; les forges de Tamaris ; les forges de Vauvert ; les chaudronneries de Nîmes ; les fabriques d'instruments aratoires de Calvisson et de Pont-Saint-Esprit, etc. (...) Les usines métallurgiques du Gard ont fabriqué, en 1878, 98 267 tonnes de fonte au coke, 19 497 de fers à la houille, 1 394 de rails, et 37 441 tonnes d'acier. »



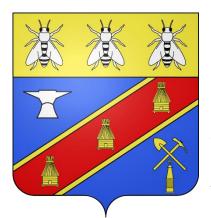
Vue du Haut Travers, quartier industriel de Bessèges, séparé du centre-ville par la rivière la Cèze, vers 1910.

Carte postale conservée par les archives départementales du Gard - AD30 – 11 Fi 698

-

² Selon les listes nominatives de recensement de population de la commune de Bessèges : AD 30, 6 M 190, année 1876.

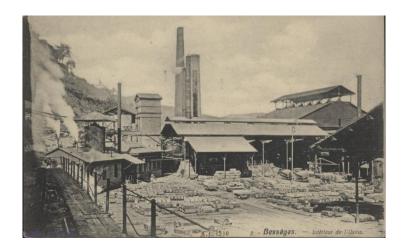
³ « Les usines à fer de Bessèges », article de Raymond Bizot, paru le 2 mai 2015 dans le quotidien « La Marseillaise ».



Le blason de Bessèges, dessiné en 1858 lors de la création de la commune, traduit à la fois son héritage paysan et sa vocation industrielle d'alors :

« D'azur à la barre de gueules, bordée d'or, chargée de trois ruches du même posées à plomb, accompagnée d'une enclume d'argent en chef et d'une pelle et d'un pic passés en sautoir en pointe et soutenus d'une lampe de mineur, le tout d'or ; au chef du même chargé de trois abeilles d'argent. »

Blason dessiné par spax89, Wikipedia, 3 septembre 2020, d'après la Banque du Blason du Gard.



Vue de l'intérieur de l'usine métallurgique d'acier de Bessèges, vers 1910. Carte postale conservée par les archives départementales du Gard - AD30 – 11 Fi 698

Mais à l'apogée succède un lent déclin. En 1861, un terrible accident offre Bessèges une triste exposition médiatique : le 11 octobre, une violente crue de la Cèze inonde la mine de Lalle, entraînant la mort par noyade de 106 mineurs.

Au même moment, le bassin minier voit monter la concurrence des compagnies houillères du Nord, qui trouvent dans l'essor et le perfectionnement des transports de marchandises les moyens de vendre leurs productions dans toute la France. Les années 1880 sont également marquées par une crise de la métallurgie qui précipite la faillite des forges. En 1891, la population de Bessèges est déjà tombée à 8 644 individus⁴.

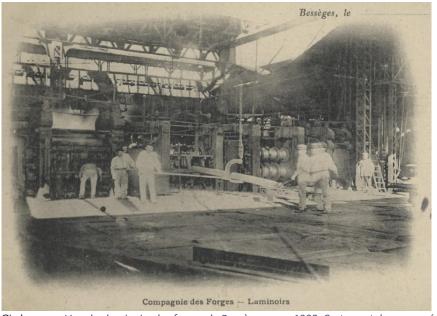
En 1890, les usines de Bessèges sont dissociées des mines et acquises par la « Compagnie des Mines, Fonderies et Forges d'Alès et de Tamaris ». L'entreprise dispose de cinq fours Martin, une aciérie utilisant le procédé d'affinage de la fonte dit « Bessemer », un laminoir

⁴ Selon les listes nominatives de recensement de population de la commune de Bessèges : AD 30, 6 M 191, année 1891.

spécialisé dans le façonnage de rails de chemin de fer et deux hauts fourneaux. Cette capacité lui offre une place de choix dans l'effort de guerre français : dès 1914, le bassin industriel gardois se spécialise dans la confection de tubes en aciers utiles à l'industrie de l'armement

En 1924, la Compagnie Houillère de Bessèges acquiert les concessions tenues jusqu'alors par la Société des Mines de Gagnières, aboutissant à une concentration sans précédent des moyens de production. En 1946, les mines sont nationalisées et rattachées aux « Houillères du Bassin des Cévennes », dernier sursaut d'une industrie condamnée. Le 1er mai 1964, les mines de Bessèges sont définitivement fermées.

A droite : Affiche de promotion d'une loterie de bienfaisance au profit des ouvriers de Bessèges se tenant le $15\ mai\ 1890$. Source : BNF/Gallica.



Ci-dessus : Vue des laminoirs des forges de Bessèges, vers 1900. Carte postale conservée par les archives départementales du Gard - AD30 – 11 Fi 694



II. PRESENTATION DU COUPLE CENTRAL : JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSET

C'est dans une localité de Bessèges en pleine croissance que Jean FABRE et Victoire Eugénie BOISSET grandissent au tout début du XIXe siècle.

Jean FABRE voit le jour le 15 avril 1807, sous le Premier Empire. Sa naissance est enregistrée par l'officier d'Etat civil de Castillon. Dans son acte de naissance, le hameau de Bessèges est mentionné comme lieu de naissance ainsi que comme lieu de résidence de ses parents.



Acte de naissance de Jean FABRE : AD 30 - Etat civil de Castillon - 5 E 2360

« L'an mil huit cent sept et le seize du mois d'avril à deux heures après midi par devant nous mathieu theodore Redarès du lieu de Revety, maire de la commune de Castillon faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la susdi[ite] commune de Castillon, arrondissement d'Alais, département du gard, canton de St ambroix, est comparu antoine fabre âgé de vingt un ans, cultivateur résidant au lieu de bessège susd[ite] commune lequel nous a déclaré que le jour d'hier quinze avril à minuit est né un enfant du sexe

masculin qu'il nous a présenté de lui déclarant et de thérèze dugas son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jea. Lesd[ites] déclaration et présentation faites en présence de jean fabre, âgé de septante ans, cultivateur ayeul du nouveau-né, résidant aussi aud[it] bessège commune dud[it] Castillon et de jean bouzige, âgé de quarantequatre ans aussi cultivateur résidant au lieu de Revety dans la partie de la commune de Robiac, le tout arrondissement et dépatement susdits et avons nousd[its] maire signé le présent acte de naissance lesd[its] déclarants et témoins nous ayant dit ne sçavoir le faire de ce requis, après que lecteur leur en a été faite. »

Son père, Jean Antoine (1780-1841), cultivateur, et son épouse Marie Thérèse Dugas (1777-1847), sont nés à Robiac (paroisse Saint-Andéol).

Il est l'aîné d'une fratrie de 8 enfants. A sa suite naissent :

- Alexis, né à Robiac le 2 mars 1810⁵, exerçant le métier d'ouvrier mineur, et décédé le 12 juin 1847 dans la même commune⁶.
- Pierre, né à Robiac le 12 avril 1813⁷, exerçant le métier d'ouvrier mineur, et décédé le 7 septembre 1876 à l'hôpital de la mine houillère de Bessèges⁸.
- Marie, née à Robiac le 18 février 18159, mariée à Jean-Louis MOLINE le 14 septembre 1841¹⁰ puis à François Antoine SANCHEZ, de nationalité espagnole, le 7 septembre 1847¹¹, et décédée le 29 mai 1886 à Bessèges¹².
- Louis, né à Robiac le 23 avril 1817¹³ et décédé le 10 septembre de la même année¹⁴.
- Joseph, né à Robiac le 11 octobre 1818¹⁵, décédé le 11 novembre 1849 à Bordezac (hameau d'Aujac)¹⁶.
- Marie-Thérèse, née à Robiac le 1^{er} avril 1821¹⁷, mariée à Louis Gratien BOISSET¹⁸, frère de Victoire Eugénie BOISSET, le 19 février 1844¹⁹.

⁵ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4454 – Année 1810

⁶ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1847

⁷ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4457 – Année 1813

⁸ AD 30 – Etat-civil de Bessèges – 5 E 1991 – Année 1876

⁹ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4457 – Année 1815 ¹⁰ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4464 – Année 1841

¹¹ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1847

¹² AD 30 – Etat-civil de Bessèges – 5 E 6437 – Année 1886

¹³ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4457 – Année 1817

¹⁴ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4459 – Année 1817 ¹⁵ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4457 – Année 1818

¹⁶ AD 30 – Etat-civil d'Aujac – 5 E 1699 – Année 1819

¹⁷ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4457 – Année 1821

¹⁸ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1846

¹⁹ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1844

 Rose Constance ou Rosalie, née à Bordezac (hameau d'Aujac) le 22 novembre 1821²⁰, épouse de Louis Philippe THIBON, décédée le 2 février 1887 à Bessèges²¹.

Cette fratrie présente vraisemblablement une « union remarquable », système d'union marital répandu dans les campagnes dont le but est de conserver les terres et les liens entre des familles proches et unies par des intérêts communs. Celle-ci concerne Marie-Thérèse FABRE et Jean FABRE, respectivement unis à Louis Gratien BOISSET et Victoire Eugénie BOISSET.

En 1827 Jean FABRE, mobilisable pour les besoins de la conscription définie par la loi Gouvion-Saint-Cyr, ne fait pas partie des jeunes gens tirés au sort pour rejoindre l'armée royale²². Il ne figure pas non plus comme remplaçant.

A 29 ans, il habite toujours le domicile familial de Robiac, où il est recensé en 1836^{23} comme « célibataire » et « propriétaire cultivateur ». Il en est de même pour son frère Alexis, alors âgé de 26 ans, et de Pierre (21 ans), Marie (20 ans), Joseph (19 ans) et Rosalie (14 ans).

212 22 Jugat	Their -	id .	1.	- A		fg_ - 52 -	
220 02 Juba	Zean	2 callivation	1-			27	
222 32 Jabre	aligis	if	1.			26	
233 32 Palere	- pierre	- i/-	4		71 44	21	N. B.
32% 32 oftebre	Marin	-4-		1-		20.	
324 32 fabra	- goty.h	- 4/	1.			_12-	L N
225 32 Jahr	Polista.	-41-		1		14	
226 32 July	antoin	11.	1.			51.	10 10 HA

²⁰ AD 30 – Etat-civil d'Aujac – 5 E 1701 – Année 1821

²¹ AD 30 – Etat-civil de Bessèges – 5 E 6437 – Année 1887

²² Registre de conscription du canton d'Alès - 1 R 569

²³ AD 30 - 6 M 309

D'après le document ci-dessus, un dernier individu compose ce foyer : Antoine FABRE, célibataire, âgé selon le recensement de 51 ans. Il s'agit selon toute vraisemblance du frère de Jean Antoine FABRE, Antoine, né le 13 juillet 1789 à Robiac²⁴ et décédé le 9 janvier 1846 à Robiac²⁵. Il serait donc âgé en réalité de 47 ans selon l'état civil et non de 51 ans.

Sa présence au sein de la famille de son frère aîné (Jean Antoine, ici nommé simplement Jean) laisse supposer un statut d' « oncle » : un individu, généralement cadet de la fratrie, choisi par ses parents pour assister son frère aîné dans les tâches de la ferme ; entretenu par son aîné, il a l'interdiction de se marier, ce qui expliquerait le célibat d'Antoine à un âge aussi avancé.

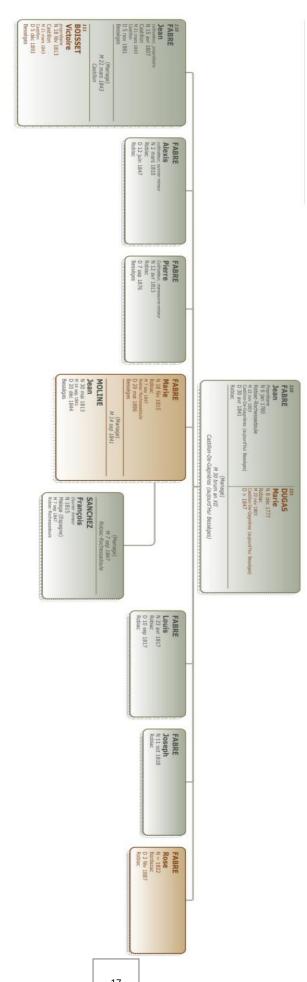


Le battage des blés, paysans du Haut-Gard prenant la pose à Saint-Sauveur-Camprieu, vers 1900 (AD 30 11 Fi 726).

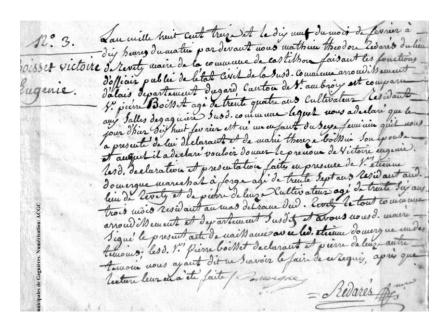
16

²⁴ AD 30 – Registre de la paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 3 – Année 1789

²⁵ AD 30 – Etat civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1846



Victoire Eugénie BOISSET naît le 18 février 1813. A l'instar de son futur époux, sa naissance est enregistrée par l'officier d'Etat civil de Castillon avec la mention des Salles de Gagnières (situé aujourd'hui dans la commune de Gagnières) comme lieu de résidence de ses parents. Cette information a toute son importance, comme je l'exposerai par la suite.



AD 30 - Etat civil de Castillon - 5 E 2363 - Année 1813 :

« L'an mille huit cent reize et le dix neuf du mois de février) dix heures du matin par devant nous mathieu théodore Redarès du lieu de Revety maire de la commune de Castillon faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la susd[ite] commune arrondissement d'alais département du gard, canton de St ambroix, est comparu S[ieu]r pierre Boisset âgé de trente quatre ans cultivateur résidant aux salles de gagnières susd[ite] commine lequel nous a déclaré que le jour d'hier dix huit février est né un enfant de sexe féminin qu'il nous a présenté de lui déclarant et de marie thérèze boissin son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Victoire Eugénie, lesd[ites] déclaration et présentation faites en présence de S[ieu]r etienne domergue, maréchal à forge âgé de trente sept ans, résidant aud[it] lieu de Revety et de pierre deleuze cultivateur âgé de trente six ans trois résidant au mas [...] dud[it] Revety, le tout commune arrondissement et département susdits et avons nousd[its] maire signé le présent acte de naissance avec led[it] etienne domergue un des témoins, lesd[its] S[ieu]r pierre boisset déclarant et pierre deleuze autre témoin nous ayant dit ne savoir le faire de ce requis, après que lecteur leur en a été faite »

Son père, Pierre BOISSET (né 1777 – mort après 1843), cultivateur, a été baptisé en la paroisse de Saint Martin de la localité de Courry et à l'instar de son épouse Marie-Thérèse BOISSIN (1777-1847). Leur résidence, mentionnée dans tous les actes de naissances de leurs enfants, se trouve au lieu-dit des Salles, au « mas du jour ». Ensemble, ils ont eu 9 enfants, dont Victoire Eugénie est la cinquième.

- Marie Eulalie, née à Castillon de Gagnières le 3 brumaire an XIII²⁶, décédée le 1^{er} février 1826 en cette même commune²⁷.
- Pierre Thomas, cultivateur, né à Castillon de Gagnières le 6 nivose an XIV²⁸, époux de Marie Lucienne Triber²⁹, décédé le 3 novembre 1849³⁰ en cette même commune.
- Sophie, née à Castillon de Gagnières le 8 février 1808³¹, épouse de Joseph COURTET, décédée 25 octobre 1869 en cette même commune³².
- Jean Louis, né le 19 décembre 1810 à Castillon de Gagnières³³ et décédé le 4 janvier 1811 en cette même commune³⁴.
- Victoire Eugénie (voir ci-dessus)
- Louis Gratien, née à Castillon de Gagnières le 28 décembre 1814³⁵, époux de Marie-Thérèse FABRE³⁶, sœur de Jean FABRE, manœuvre, décédé le 29 juin 1887 à Bessèges³⁷.
- Marie Eulalie, dite Rosalie³⁸, née à Castillon de Gagnières le 6 février 1818 (voir cidessous), épouse de Jean Baptiste THIBON³⁹, décédée le 24 août 1847 en cette même commune⁴⁰.
- Appolonie, née à Castillon de Gagnières le 26 juin 1822⁴¹, épouse de DURAND Marcellin⁴², décédée le 29 septembre 1859 à Allègre-lès-Fumades (Gard).

²⁶ 25 octobre 1804 – AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2360 - An XIII

²⁷ AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2369 – Année 1826

²⁸ AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2360 - An XIV

²⁹ AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2373- Année 1840

³⁰ AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2374 – Année 1849

³¹ AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2360 – Année 1808

³² AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2854 – Année 1869

³³ AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2360 – Année 1810

³⁴ AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2362 – Année 1811

³⁵ AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2363 – Année 1814

³⁶ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1846

³⁷ AD 30 – Etat civil de Bessèges – 5 E 6437 – Année 1887

³⁸ D'après son acte de mariage 20 février 1842 à Castillon de Gagnières : AD 30 - Etat civil de Castillon – 5 E 2372 - Année 1842

³⁹ Ibid.

⁴⁰ AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2374 – Année 1847

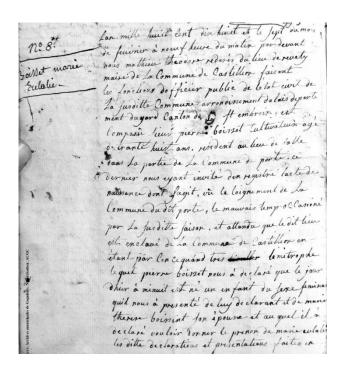
⁴¹ AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 260 – Année 1822

⁴² AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2374 – Année 1843



Tous les enfants du couple sont déclarés auprès de la mairie de Castillon. Pourtant, les Salles, hameau d'une quinzaine de maisons près de Castillon, au sud de la commune actuelle de Gagnières, est une enclave administrative de la commune de Portes. Elle dépend depuis 1623 du marquisat de Portes, tenus par la maison de Budos de 1321 à 1693 puis par les princes de Conti jusqu'en 1782 et enfin par le comte de Provence, futur Louis XVIII de France, suite au rachat des terres du marquisat par le roi Louis XVI. Le statut à part des Salles de Gagnières dans la vallée de la Cèze perdure après 1808, année de l'abornement des communes de Castillon de Gagnières, de Courry et de Robiac, et perdure jusqu'en 1840⁴³. Pierre BOISSET aurait donc dû, en théorie, déclarer la naissance de ses enfants à Portes et non à Castillon.

Toutefois, ce découpage administratif ne s'accorde pas avec les contraintes de la vie des habitants de cette localité. L'éloignement conséquent de la commune de Portes, situé à une vingtaine de kilomètres des Salles – ce qui n'est pas une distance négligeable à une époque où les déplacements se font à pied ou à dos d'âne - rend laborieuses les démarches des résidents, surtout les jours d'hiver ou de grande pluie. La région de Bessèges est soumise au phénomène cévenol; la neige et le verglas sont fréquents dans les paysages montagneux du haut-Gard. L'acte de naissance du septième enfant du couple, Marie Eulalie, rédigé le 7 février 1818, offre un argumentaire inhabituel rédigé par le maire de Castillon.



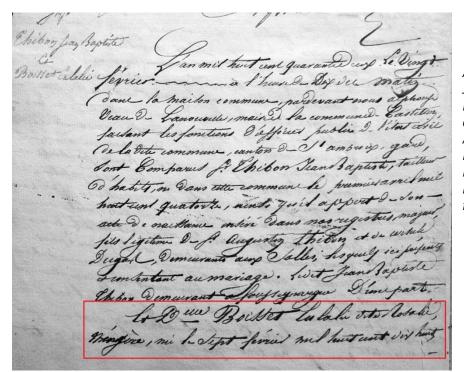
AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 260 – acte n° 8 - Année 1818 :

⁴³ D'après André Thomas, *La vallée de la Ganière et Gagnières*, André Thomas, 1981

« L'an mille huit cent dix-huit et le sept du mois de février à neuf heure du matin par devant nous Mathieu Théodore Redarès du lieu de revety, maire de la commune de Castillon faisant fonctions d'officier public de l'état civil de la susditte commune arrondissement d'Alais, département du Gard, canton de St embroix, est comparu sieur Pierre Boisset, cultivateur âgé de trente-huit ans, résident au lieu de Salle dans la partie de la commune de Porte, ce dernier nous eyant invité d'enregistrer l'acte de naissance dont s'agit, où l'éloignement de la commune dudit porte, le mauvais temps occasioné par la susditte saison, et attendu que ledit lieu est enclavé dans la commune de Castillon en étant par concequand très limitrophe, lequel Pierre nous a déclaré que le jour d'hier à minuit est né un enfant de sexe féminin qu'il nous a présenté de luy déclarant et de Marie Thérèse Boissint son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie Eulalie... »

Tout porte donc à croire que, par commodité, Pierre Boisset s'est entendu depuis la naissance de son premier enfant en 1804 avec le maire de la commune de Castillon de Gagnières, Mathieu Théodore Redarès (dont le nom et la signature apparaissent sur les actes de la commune jusqu'en 1821), pour déclarer ses enfants en ce lieu, au lieu de se rendre à Portes, peu pratique à rallier. En 1818, l'officier d'état civil prend la peine, pour la première fois et pour une raison inconnue, de justifier la démarche de Pierre Boisset.

L'autre singularité de cet acte tient au prénom du nouveau-né, Marie Eulalie, donné du vivant de sa grande sœur Marie Eulalie née en 1804 et décédée en 1826. Rien d'étonnant à ce que Marie Eulalie, seconde du nom, affublé du prénom lourd à porter d'une grande sœur disparue, prenne par la suite un prénom d'usage : Rosalie. Cette confusion a compliqué mes recherches et il m'a fallu exhumer l'acte de mariage de Marie Eulalie pour comprendre que la Rosalie, dont je n'arrivais pas à retrouver l'acte de naissance, et Marie Eulalie étaient en fait une seule et même personne.



Acte de mariage de Thibon Jean Baptiste et Boisset Eulalie - AD 30 - Etat civil de Castillon - 5 E 2372 -Année 1842 : « [...] La D[emois]elle Boisset Eulalie dite Rosalie, ménagère, né le sept février 1818 [...] »

Le recensement de 1836 de la commune de Castillon⁴⁴ apporte quelques précisions sur la composition du foyer de Pierre BOISSET et Marie-Thérèse BOISSIN.

639 1	34	Boiset	Dum			1			37
6.33 /	32	Bortin	Thising)				/		57am A-022+
R54 _	92	Bort.	(Pane)		/			A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	27
635 1	32	Boind	Sophie	,				Opposition of the last	28 009
636 1	32	Boites.	Stolora)				/		22 401
637	130	Boulet	Inlako .				,		1 Gant
634 1	32	Boillet	anne -				1	The same of the sa	1 Sien

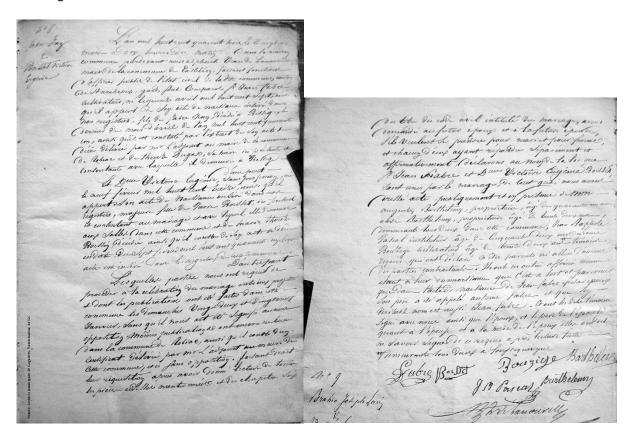
Le foyer numéroté « 132 » est composé de Pierre Boisset, sans mention de profession, âgé de 57 ans, de Thérèse (Marie Thérèse) Boissin, sa femme, âgée de 57 ans, et de leurs enfants, Pierre (Pierre Thomas), 29 ans, Sophie, 28 ans, Victoire (Victoire Eugénie), 22 ans, Eulalie (Marie Eulalie, seconde du nom née en 1818, car sa sœur est morte en 1826), 16 ans. Une fille inconnue de mes recherches, prénommée Anne, âgée de 14 ans, apparaît en fin de liste. N'ayant aucune trace d'une Anne Boisset née vers 1822 à Castillon ou dans

⁴⁴ Listes nominatives de recensement de population de la commune de Castillon : AD 30, 6 M 225, année 1836.

une commune limitrophe, je présume qu'il s'agit d'une erreur d'interprétation de l'agent de recensement et conclus qu'il s'agit d'Appolonie, née le 26 juin 1822 et qui est toujours en vie à cette époque.

Une union tardive

Jean FABRE et Victoire Eugénie BOISSET s'unissent le 21 mars 1843⁴⁵ à Castillon. Jean Fabre a alors 36 ans tandis que son épouse Victoire Eugénie Boisset a 30 ans, des âges quelque peu avancés pour des jeunes mariés. Les recherches dans les tables décennales de leurs communes de résidence respectives (Robiac et Castillon de Gagnières) ne m'ont pas permis de retrouver la trace d'éventuels mariages antérieurs ni d'éventuels veuvages.



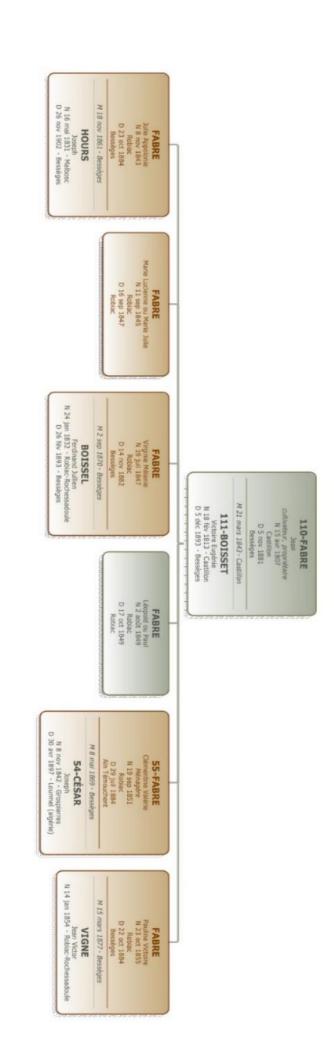
« L'an mil huit cent quarante-trois. Le vingt un mars à dix heures du matin. Dans la maison commune par devant nous Alphonse Veau de Lanouvelle, maire de la commune de Castillon, faisant fonction d'officier public de l'état civil de ladite commune, canton de Saint ambroix, gard, sont comparus S[ieu]r Jean Fabre, cultivateur, né le quinze avril mil huit cent sept, ainsi qu'il apparaît de son acte de naissance inséré dans nos registres, fils de Fabre Jean, décédé à Bessèges le dernier du mois d'avril de l'an mil huit cent quarante un,

_

⁴⁵ AD30 – Etat civil de la commune de Castillon – 5 E 2374 – Année 1843

ainsi qu'il est constaté par l'extrait de son acte de décès délivré par Mr l'adjoint au maire de la commune de Robiac, et de Thérèse Dugas, sa mère ici présente et consentante avec laquelle il demeure à Bessège. D'une part. La D[emois]elle Victoire Eugénie, sans profession, née le neuf février mil huit cent treize, ainsi qu'il apparaît de son acte de naissance inséré dans nos registres, majeure fille de Pierre Boisset, ici présent et consentant au mariage et avec lequel elle demeure aux Salles dans cette commune et de marie thérèse Boissin, décédée ainsi qu'il [...] de son acte de décès en date du sept février mil huit cent quarante un lequel acte est inséré dans les registres de cette commune. D'autre part. Lesquelles parties nous ont requis de procéder à la célébration du mariage entr'eux projetté et dont les publications ont été faires dans cette commine les dimanches vingt deux et vingt neuf janvier, sans qu'il nous ait été signifié aucune opposition, mêmes publications ont encore eu lieu dans la commune de Robiac, ainsi qu'il [...] d'un certificat délivré par mr l'adjoint au maire de cette commune, et ci sans opposition. Faisant droit leur réquisition après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil avec intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse, s'il veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que S[ieu]r Jean Fabre et D[emois]elle Victoire Eugénie Boisset sont unis par le mariage, de tout quoi nous avons dressé acte publiquement et en présence de mm augustin Barthélémy, propriétaire, âgé de quarante un an, Alexis Barthélémy, propriétaire âgé de trente deux ans, demeurant tous deux dans cette commune, Jean Baptiste Pascal instituteur âgé de cinquante deux ans et Louis Bouzige cultivateur âgé de rente deux ans, témoins requis qui ont déclaré n'être parents ni alliés d'aucune des parties contractantes. Ils ont en outre affirmé comme étant à leur connaissance que c'est à tort et par erreur que dans l'acte de naissance de Jean Fabre futur époux son père a été appelé Antoine Fabre et que son véritable nom est aussi Jean fabre. Et ont les dits témoins signé avec nous ainsi que l'époux et le père de l'épouse quant à l'épouse et à la mère de l'épouse elles ont dit ne savoir signer de ce requis[...] »

Cette union n'en est pas moins féconde. Six enfants naissent entre 1843 et 1855 :



- Julie Appolonie, née à Robiac le 8 novembre 1843⁴⁶, épouse de Joseph Hours⁴⁷, décédée le 23 octobre 1884 à Peyremale⁴⁸.
- Marie Lucienne, née à Robiac le 11 septembre 1845⁴⁹, décédée le 16 septembre 1847⁵⁰.
- Virginie Mélanie, née à Robiac le 19 juillet 1847⁵¹, épouse de Ferdinand Julien BOISSEL⁵², décédée le 14 novembre 1882 à Bessèges⁵³.
- Léopold, né à Robiac le 2 août 1849⁵⁴, décédé le 17 octobre 1849 en cette même commune⁵⁵.
- Clémentine Valérie, née à Robiac le 19 septembre 1851⁵⁶, épouse de Joseph CESAR⁵⁷, décédée le 30 juillet 1884 à Aïn Temouchent (Algérie)⁵⁸.
- Pauline Victoire, née le 23 octobre 1855⁵⁹, épouse Jean Victor VIGNE⁶⁰, décédée le 22 octobre 1884 à Bessèges⁶¹.

Comme ses aïeux, Jean FABRE vit de la terre. Sa profession, « cultivateur », ou encore « propriétaire », est inscrite sur tous les actes officiels qui jalonnent sa vie. La qualité de « propriétaire cultivateur », telle qu'elle figure dans son acte de décès⁶² implique qu'il exploite la terre qu'il possède. J'entreprends donc d'établir la liste de ses possessions foncières et immobilières éventuelles en commençant par la fin et en cherchant une trace de sa succession.

Mort et succession de jean fabre

Jean Fabre meurt le 5 novembre 1881 à Bessèges⁶³. Sa succession apparaît dans le registre des successions et absences du bureau d'Alès :



⁴⁶ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1843

⁴⁷ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4466 – Année 1861

⁴⁸ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 6502 – Année 1884

⁴⁹ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1845

⁵⁰ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1845 – Dans cet acte, elle est curieusement prénommée Marie Julie.

⁵¹ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1847

⁵² AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4467 – Année 1870

⁵³ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4470 – Année 1882

⁵⁴ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année - 1849

⁵⁵ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année - 1849

⁵⁶ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année - 1851

⁵⁷ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4467 – Année - 1869

⁵⁸ Archives nationales d'Outremer (ANOM) – Etat civil d'Aïn-Témouchent (Algérie) – 1884

⁵⁹ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4466 – Année - 1855

⁶⁰ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4469 – Année - 1877

⁶¹ AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 6502 – Année 1884

⁶² AD 30 – Etat civil de Bessèges – 5 E 1996 – Année 1881

⁶³ Ibid.

La table alphabétique du bureau d'Alès⁶⁴ comporte la ligne : « FABRE Jean, prop[riétaire], [lieu de décès] Bessèges, [âge] 78, [date de décès] 5 novembre 1881, ép[oux] Boisset, [dates des déclarations de succession, dons ou legs] le 4 mai 1882, [noms, prénoms et domiciles des héritiers, donataires ou légataire...] Fabre ses filles ».

L'acte en question est référencé au répertoire général dans le 4e volume, case 23965.

•	
Value Jean Berige	On ignata Mai 1882 Acompara Ferdinand Boisel ouverer
J'abre Jean Danege	t F. Tan don no
200	su benne fire ci apris nominar lequel a Diglace que Jean
Dear f: 36-23	Navembre 1881, intestat à la survivoure de su que tre felles
1000	a: Another of Hours
140239.	2: Virginie 41 Buent a Beringer
	C'abre 1.32 Vaulou est legne
	la Valence ep Casar
Suntile De réportour	Sa Basessini compresso :
purtage Coster surey	cinquante six france singt centence
	Near Suis oute virtues
447	2: Jimmerbles
	1: Marsin a Beringer quartier de la Contamada afformie summer. Declaratione de locations reventrois ants france y 300 x 20 = 6000
	Rece à 1 jo sois aute france = compris le log! la Définit
	2. Chatagorian, le Overs à Beriège, S. A 32 2556 5 16
	3: D. La Mouline Hout of Bas a Robeac S"A" 6
	3: C D. Les Mouline Haut et Bas à Robeac S"An" 6 Continue vingt une ous emquante quotre cent varie seven beaute Jenne feares 37 x26=800
	James American Americ
-	le pine de droit et après leterre a seguir le USSE
133 3FT375	
1 11 11 11	Anite le quatre mairisser
Nº 176	Lipan,

« Du quatre mai 1882

A comparu Ferdinand Boissel ouvrier mineur à Bessèges agissant tout en son nom qu'en celui de ses beaux-frères ci-après nommés lequel a déclaré que Jean Fabre, son beau-père est décédé à la Cantonnade le cinq novembre 1881, intestat à la survivance de ses quatre filles.

Fabre

- 1er Apollonie, ép[ou]s[e] Hours

⁶⁴ AD 30 – 10 Q 3 6

⁶⁵ AD 30 - 4 Q 3 52

- 2^e Virginie ép[ou]s[e] Boissel
- 3^e Pauline ép[ou]s[e] Vigne

} à Bessèges

- 4º Valérie ép[ou]s[e] César

Sa succession comprend :

1° Meubles détaillés sur un état sur timbre ci annexé et estimée cinquante-six francs vingt centimes..... 56.20

Reçu soixante centimes

2° Immeubles

 1° maison à Bessèges, quartier de la Cantonnade affermée suivant déclaration de locations revenu trois cents francs y $300 \times 20 = 6000$

Reçu à 1% soixante francs = compris le logement du défunt

2° Châtaigneraie, les Avens à Bessèges, S^{II} A 32 S^{II} 54 16

 3° Id les Moulins Haut et bas à Robiac S^{II} A n° 6 16

Contenance vingt-cinq ares cinquante-quatre centiares revenu trente deux francs $32 \times 25 = 800$

Reçu à 1% huit francs

Le comparant affirme sa déclaration sincère sous les peines de droit et après lecture a signé

BOISSEL

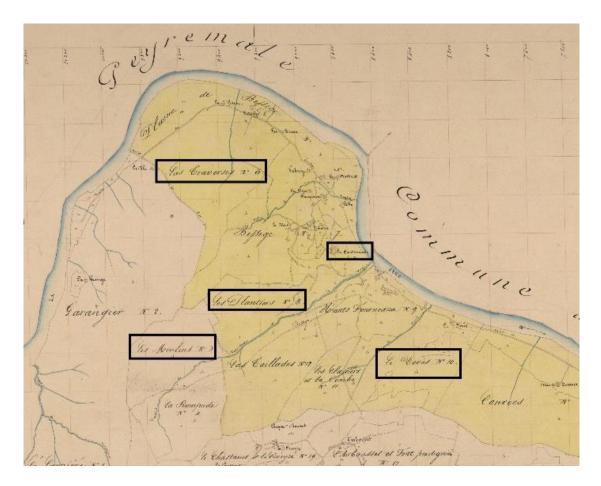
Arrêté le quatre mai 1882 »

Cet arrêté de succession nous apprend en premier lieu que Jean FABRE est mort sans avoir rédigé de testament (« intestat » d'après la transcription ci-dessus).

Ensuite, les biens listés (« maison à Bessèges, quartier de la Cantonnade », « *Châtaigneraie, les Avens à Bessèges* » et « *Id [Châtaigneraie] les Moulins Haut et bas à Robiac »)* comportent respectivement des mentions : « S″ A 32 », « S″ 54 », « S″ A n°6 » qui semblent correspondre à des numéros de parcelles cadastrales. Munis de ces informations, je consulte les plans du cadastre napoléonien.

Le tableau d'assemblage de la section A de la commune de Robiac-Rochessadoule⁶⁶, dressé en 1839, me permet de situer ces lieux-dits, ainsi que d'autres localités qui apparaîtront dans mes recherches par la suite.

⁶⁶ 3 PFI 219-2



La section A1 (ancienne A2 de Robiac) de Bessèges, datée de 1839⁶⁷, m'offre une vue plus précise du quartier de la Cantonnade, où se situe la « maison Fabre ». Ce quartier ne représente toutefois par une section cadastrale et se trouve situé entre les sections 7 (Bessèges) et 8 (Les Plantiers).



⁶⁷ AD 30 – 3 PFI 35-2

Après ce repérage, j'entre dans le vif du sujet et consulte les matrices cadastrales des propriétés non-bâties de la commune de Bessèges (1882). Je retrouve trace des terres détenues par Jean Fabre. La case 124, le concernant, indique la possession de plusieurs biens en 1882, date de sa mort :

		INDIGATION		CONTENANCE imposable			REVE	NU	folios de la matrice d'où sont tirés et où sont portés les articles	ANN de 1
LIGNES.	de la du num é contion. du plan.	name mostlembars des complies	de la nature de la propriété.	par parcelle.	TOTAL.	CLASSES	par parcelle.	TOTAL.	vendus ou sequis, urés portés à	muta
3 4 5 6 7 8 9	A S 20 10 20	Les bravers. Les Avens Les Avens	Chalagian Chalagian Chalagan C	28 86 22 69 95 96 16 19 18 28 28 16 19 18	1 9 30 1 74 70 1 1/4 70 1 1/4 22 1 1/4 22 1 1/4 22 1 1/4 22	3 3	11 51 11 51 11 51 11 51 11 51 11 51 11 51 11 51 11 51	9 92 9 84 6 36	124 124 275 124 124 30.	1864 1864 1864 1864 1894 1894 1894

A savoir:

- Un champ de châtaigniers au lieu-dit « les Travers » (section A6, 23), d'une superficie de 1 hectare, 76 ares et 70 centiares acquis avant la création de la commune de Bessèges en 1857 (Mention « tiré de Robiac ») et transmis en 1883 à Joseph HOURS (folio 548)⁶⁸, époux de Julie Appolonie FABRE.
- Un champ de de châtaigniers au lieu-dit « les Avens » (section 8, 32), portant également une maison, acquis avant la création de la commune de Bessèges en 1857 (Mention « tiré de Robiac »). Le terrain, séparé de la maison (mention « p » suivant le numéro de parcelle), est transmis en 1883 à Joseph CESAR (folio 657), époux de Clémentine Valérie FABRE, Auguste VIGNE (folio 668), et Ferdinand BOISSEL (folio 594), époux de Virginie Mélanie FABRE.

⁶⁸ AD30 - 3 P 3376

- Une autre partie de ce champ de châtaigniers du lieu-dit « les Avens » (section 8, 32), est porté aux patrimoines des mêmes Joseph CESAR (folio 657), Auguste VIGNE (folio 668) et Ferdinand BOISSEL (folio 594). L'ensemble des terres réunies dans la section 8, numéro 32, correspond à une superficie de 1 hectare, 54 ares et 46 centiares.
- Des coteaux de vigne au lieu-dit « le Devès » (section 10, 25) acquis en 1882 d'un certain Joseph COURTET, et transmis en 1883 à Joseph HOURS (folio 548). Cette parcelle n'est pas mesurée. Elle correspond à un revenu de 55 centimes par an.

La présence d'Auguste et non de Jean Victor VIGNE, époux de Pauline Victoire FABRE, dans la succession de Jean FABRE est un autre mystère. Mes recherches dans l'état-civil de Bessèges et des communes limitrophes ne m'ont pas permis de retrouver un Auguste VIGNE parent de Jean Victor. Je conclus donc, en l'absence d'autres éléments, à un surnom ou, plus improbable, à une méprise.

La principale difficulté relevée dans cette liste est de localiser le lieu-dit « les Avens », qui ne figurent sur aucun plan cadastral.

Pour l'heure, reprenant l'acte de succession référencé au répertoire général dans le 4^e volume, case 239⁶⁹, je me penche sur la propriété des « Moulins Haut et bas à Robiac S^{II} A n°6 ». Je consulte la matrice des propriétés non bâties de la commune de Robiac⁷⁰. Le document⁷¹ m'indique que cette section a été transférée à la commune de Bessèges en 1857. Le numéro de la propriété correspond au champ de châtaigniers figurant au cadastre de Bessèges, au lieu-dit les Travers (section A6, 23) :



L'Etat des sections de la commune de Robiac⁷², en Section A8 correspondant au lieu-dit des « Plantiers », mentionne la possession par Jean Fabre d'une maison sur la parcelle 32 désignée « les Avens ». « Les Avens » font donc partie du lieu-dit les « Plantiers », précédemment identifié sur le tableau d'assemblage de la section A de la commune de Robiac-Rochessadoule⁷³:

⁶⁹ AD30 - 4 Q 3 52

⁷⁰ AD30 - 3 P 379 et 3 P 380

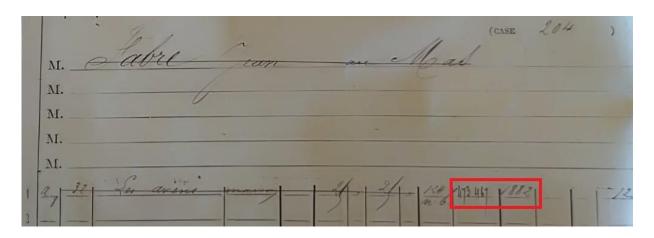
⁷¹ AD30 - 3P 3577

⁷² AD30 - 3 P 3579

⁷³ AD30 - 3 PFI 219-2



La case 204 de la matrice des propriétés bâties de Bessèges⁷⁴ mentionne en outre la propriété d'une maison située au lieu-dit « les Avens » en section A8, numéro 32. Je ne relève aucune mention indiquant qu'il s'agit de la maison de la Cantonnade citée dans l'acte de succession. Jean FABRE, d'après le Cadastre, ne possède aucune autre maison, et la proximité des « Avens » (section « les Plantiers) avec le quartier de la Cantonnade m'incite à penser qu'il s'agit du même bien.



On y apprend également que la maison des Avens (section A8, parcelle 32), produisant des revenus estimés à 25 francs par an, est cédé en 1882 à Jean Victor VIGNE (case 473) et Joseph CESAR (case 467).

La comparaison des revenus évalués correspondant à ces biens nous permett d'apprécier l'équité du partage opéré à la mort de Jean FABRE. Avec les parcelles 23 de la section A6 et 25 de la section 10 de Bessèges, Joseph HOURS perçoit un revenu de 10 francs et 9 centimes par an tandis que l'ensemble des parcelles de châtaigniers de la même commune transmises à Joseph CESAR, Ferdinand BOISSEL et Jean Victor VIGNE apportent un revenu de 32 francs et 15 centimes par an. Chaque couple reçoit donc l'équivalent d'environ 10 francs de revenus annuels issus de la terre.

_

⁷⁴ 3 P 3375

Le cas de la maison des « Avens » est plus difficile à apprécier en l'état actuel des recherches. Il est probable que cette maison ait été rachetée par Jean Victor VIGNE et Joseph CESAR au moment de la succession en échange de contreparties au profit des autres héritiers.

1884 : la famille Fabre dévastée

La disparition de Jean FABRE ouvre une période noire pour sa famille. Peu après sa mort, le 14 novembre 1882, sa fille Virginie Mélanie disparaît à son tour, probablement morte en couche : son décès survient moins d'un mois après la naissance de son dernier enfant, Albert (6 octobre 1882). Clémentine Valérie disparait à son tour le 29 juillet 1884. Elle est suivie de Pauline Victoire le 22 octobre de la même année et de Julie Appolonie, décédée le lendemain.

La simultanéité de ces trois décès, et a fortiori des deux derniers, m'interpelle aussitôt, ce d'autant que Pauline Victoire et Julie Appolonie résident à Bessèges au moment de leur décès et que Clémentine Valérie est quant à elle de l'autre côté de la Méditerranée, à Aïn-Témouchent (province d'Oran, Algérie). Je pense dans un premier temps à un accident commun impliquant les deux sœurs de Bessèges et attribue au hasard la proximité dans le temps de la mort de Clémentine Valérie. J'entreprends alors de retrouver la trace d'un quelconque accident grave survenu à Bessèges vers le milieu du mois d'octobre 1884.

Je consulte le site dédié de la Bibliothèque nationale de France (http://presselocaleancienne.bnf.fr), qui référence de nombreux titres de presse numérisés sur la bibliothèque en ligne « Gallica ». Un titre me semble susceptible de m'apporter des informations : Le Midi, journal républicain libéral paru de 1873 à 1887.

Nulle trace de l'accident recherché dans les éditions consultées, mais une colonne de l'édition du 1^{er} octobre me livre une information inattendue.

LE CHOLERA

Rome, 29 septembre.

Il y a eu, hier, en Italie : 356 cas cholériques dont 118 à Naples, 52 à Gênes, et 8 à La Spezzia; 20) décès dont 67 à Naples, 26 à Gênes, et 6 à La Spezzia.

Le cas suspect signalé hier à Rome, a été suivi de mort.

- Un bersaglier de la caserne de San-Francesco. à Rome, est mort presque subitement du cholera. Le régiment tout entier a été consigné dans la caserne.

Madrid, 29 septembre.

La « Gaceta » annonce qu'il y a eu hier 1 décès cholérique à Elche, 3 à Montforte, 1 à Borjas, et 1 à Benifayet.

Les journaux signalent deux cas suspects dans les environs de Gracia, près Barce-

Gênes, 29 septembre.

La compagnie des omnibus et des tramways fait désinfecter ses voitures après chaque voyage; M. Canzio organise un comité de secours.

Le docteur Canepa est mort du choléra.

On attend l'arrivée d'une escouade napolitaine. La situation s'aggrave. Le fléau fait de grands ravages dans les environs de la ville.

A Apparizione , village de 1.000 habitants, on a signalé 10 cas dans la journée d'hier.

Les autorités municipales de Gênes se sont enfuies.

La société de la Croix-Rouge porte secours

Malgré cette situation, il y avait foule hier soir au théatre.

Constantine, 29 septembre.

Le bruit court que le navire napolitain « Principe di Napoli » avec 400 passagers, ve nant de Naples, s'est présenté devant. Bône où l'autorité sanitaire lui a ordonné d'aller à Phillippeville.

C'est là que se trouve aussi le dernier courrier de France. la «Ville de Bône qui purge sa quarantaine.

La santé est bonne à bord, où se trouve le député M. Treille.

Toulouse, 29 septembre.

Il y a eu aujourd'hui un décès à l'asile d'aliénés de Braqueville.

Valence, 29 septembre.

Le choléra a fait son apparition dans le village de la Charce (arrondissement de Nyons).

Un décès foudroyant, trois cas graves et plusieurs autres cas légers y ontété consta-

Toulon, 29 septembre.

Aucun décès cholérique n'a été enregistré aujourd'hui.

Marseille, 29 septembre.

De dimanche 5 heures du soir à hier soir même heure, l'état-civil de Marseille a enregistré 29 décès dont 5 cholériques.

Arles, 29 septembre.

On signale de Tarascon le décès cholérique de Henri-Louis Gigot, marin de la « Marie-Louise ».

Ici on parle d'un cas douteux suivi de mort qui n'est pas inscrit à l'état-civil comme cholérique.

Salindres, 29 septembre. Un décès cholérique aujourd'hui, celui de la nommée Emilie Dusale, femme Chapon,

Bessèges, 29 septembre.

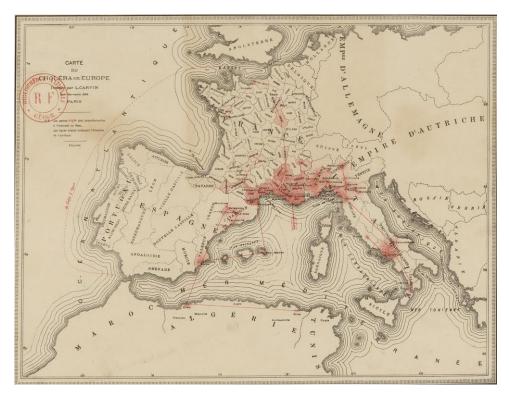
Deux décès cholériques : Teissier Alfred, 13 ans; Delaygne Henri, 2 ans.

N-vacelles, 29 septembre. Un cas grave s'est produit hier sur un jeune homme de 18 ans, qui avait quitté Salindres depuis quatre ou cinq jours.

Extrait du journal quotidien le Midi, édition du 1er octobre 1884, page 3. La rubrique reproduite ici est un état de situation de l'épidémie de choléra en France et en Europe.

J'apprends que l'année 1884 a été marquée par une terrible épidémie de choléra, l'une des dernières qui aient frappé la France. L'étude de l'ensemble des journaux parus au cours de l'année 1884 m'apprend que l'épidémie s'est déclarée en mars et a culminé pendant l'été, ne faiblissant qu'en octobre. Une rapide recherche sur internet me confirme cette information.

Par une recherche plus approfondie sur Gallica, je découvre une carte dessinée par le géographe Louis Carvin peu de temps après les faits, mettant en valeur les régions les plus touchées par l'épidémie, qui se situent essentiellement dans le bassin méditerranéen.



Le Choléra, 1884. Carte du Choléra en Europe. D'après Louis Carvin, 1884, Gallica/BNF. Légende : « Les parties rouges sont proportionnelles à l'intensité du fléau. Les lignes brisées indiquent l'itinéraire de l'épidémie. »

Cette carte indique un foyer épidémique dans le Sud de la France, notamment Marseille, point d'entrée présumé du virus venu d'Indochine⁷⁵. De l'autre côté de la Méditerranée, la province d'Oran semble être le territoire d'Algérie le plus touché par ce mal.

L'inventaire des archives départementales du Gard comporte de nombreux dossiers statistiques sur l'épidémie de choléra de 1884 (série 5 M, Santé publique et hygiène, an VII-1985). Je trouve dans cette série un recueil de « listes nominatives des décédés (1884-1885) »⁷⁶ susceptible de répondre à mes interrogations.

Tout d'abord, un tableau émanant de la préfecture me donne le nombre de victimes, 269, dans le département en 1884 et 1885. Une information à mettre en parallèle avec les chiffres liés à l'épidémie de Covid-19 dans le Gard en 2020, qui évaluent à 98 le nombre

36

⁷⁵ Rampal Louis, Vilard Ferdinand, Queirel Auguste, Nicolas-Duranty Emile, *Rapport sur l'épidémie de choléra qui a régné en 1884 dans le département des Bouches-du-Rhone*, 1885, Marseille, J. Cayer.
⁷⁶ 5 M 127

de décès à l'hôpital⁷⁷. L'épidémie de choléra est donc une tragédie pour le département du Gard, peuplé de près de 415 000 âmes en 1884⁷⁸ contre 757 764 en 2020⁷⁹.

Je découvre ensuite, toujours dans le même document, un « Etat statistique des décès cholériques dans la commune de Bessèges du 4 août au 24 octobre 1884 ».



En toute fin de liste des décédés de Bessèges figurent les noms des deux sœurs Fabre.

33 2 Oc	tobe St Jean Simon de Belin Marie famme Boyer	6 am 2	cantormate maior Certud
34 3.4	de Belin Marie famme Boyer	54 am	gram-medu leaven nº 91
36 22.	Cornélius Soms L' Fabres Cauline for Nigne	58 m	me Gary n- 10 main Falu (contouras)
137 33.	in Sabre Julie Apollonie & Hon	vis 41 am	mains Hom sur Payamale 46

« N° 36, le 22 octobre 1884, FABRE Pauline f[emm]e Vigne, 29 ans, à la maison Fabre (Cantonnade) » et « N° 37, le 23 octobre 1884, FABRE Julie Apollonie f[emm]e Hours, 41 ans, à la maison Hours rue Peyremale, 46 ».

Enfin, ce dossier d'archives me livre deux documents étonnants : des télégrammes émanant de la sous-préfecture d'Alès (Alais) et évoquant la mort, brutale, de Julie Appolonie.

Le premier télégramme annonce à la préfecture la survenue d'un nouveau cas à Bessèges :

https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie du Gard#%C3%89volution d%C3%A9mographique du d%C3%A9partement du Gard. Consulté le 30 août 2020.

⁷⁷ Données gouvernementales : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees. Consulté le 30 août 2020.

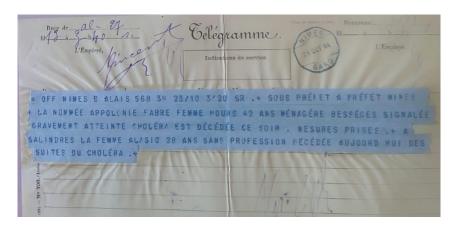
⁷⁸ D'après l'article

⁷⁹ Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2020. INSEE, décembre 2019. https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4265439/dep30.pdf



« [...] 23/10 2'25 SR. + Sous-préfet à préfet Nîmes. La nommée Appolonie Fabre femme Hours Joseph 42 ans ménagère Bessèges atteinte de choléra caractérisé. Cas grave ».

Le second télégramme est expédié une heure plus tard :



« [...] 23/10 3'20 SR. + Sous-préfet à préfet Nîmes. La nommée Appolonie Fabre femme Hours Joseph 42 ans ménagère Bessèges signalée gravement atteinte choléra est décédée ce soir. Mesures prises. [...] »

Quant à Clémentine Valérie, décédée le 29 juillet de la même année, je n'ai pas pu déterminer clairement l'origine de sa mort, n'étant pas en mesure de me rendre à Aix-en-Provence pour consulter les archives nationales d'outremer, qui conservent notamment les documents de l'administration des anciennes colonies françaises. Toutefois, je sais d'après son acte de décès qu'elle s'est éteinte à l'hôpital d'Ain-Temouchent, lieu où étaient généralement emmenés les patients infectés. Un décès par choléra reste donc très plausible.

A noter également le décès pendant la même période du dernier enfant né du couple César, Joséphine Marie, le 6 juin de la même année dans ce même hôpital. Le nourrisson pourrait être une autre victime du fléau qui a ébranlé la famille FABRE.

La fin de vie de victoire eugenie BOISSET est marquée par le deuil. Dans un intervalle de trois années, Victoire Eugénie BOISSET est affligée par la morte de son époux puis de ses quatre filles arrivées à l'âge adulte.

Elle leur survit néanmoins pendant neuf ans et passe les dernières années de sa vie auprès de son gendre, Ferdinand BOISSEL, veuf de Virginie Mélanie, et des deux enfants survivants de ce dernier, Ferdinand Louis et Marie Virginie, dans la maison de la rue de la Cantonnade, comme le montre l'extrait du registre de recensement de Bessèges de 1891⁸⁰.

ankon	13 Bornel Jerdina 19 i Rep " Chef
200 a 211	11 Boistel Mani 10 is I P id

Elle s'éteint à son tour le 5 décembre 1893, à Bessèges, à l'âge honorable de 80 ans (et non 83 comme l'indique l'acte de décès).

10.01.4	The Min was to the
11: 24%	I am wit buit and quate tings triese to wing Dumber a muy how, on matin
Boisset	Awant nons Malartu felis acjoint delique officer de l'otat ivil de la commune de Bestiges Chil lie de Cauten Gaw Sout companied Hours youph maion agé de Soisante au a Vigne
Victoire	Nietor minur age de quarante and, tout ins gonores de la Refinte, deminant su Cette
Nune 83 and	Commune lequils wend out distance que hier à Cong heurs de Soir est dewer dans le miston
	Sortal à la Contemnée en este Commune la nomme littoire Boisbet minager
	Mure de Tabres jeun, et fille de Boisset 4 de décèdes . Après mons
	the assure du dius nous avons resige le présent acte que les comparants out
	engue and nous apres que lettere leur en a été faite
	Welley ATAM
	f. Malarty

« L'an mil huit cent quatre-vingt treize le cinq décembre à neuf heures du matin devant nous Malartre Félix adjoint délégué officier de l'Etat civil de la commune de Bessèges cheflieu de Canton (Gard) sont comparus Hours Joseph, maçon âgé de soixante ans et Vigne Victor, mineur, âgé de quarante ans, tous deux gendres de la défunte, demeurant en cette commune, lesquels nous ont déclaré que hier à cinq heures du soir est décédée dans la maison Portal à la Cantonnade en cette commune, la nommée Victoire Boisset, ménagère âgée de quatre-vingt-trois ans, née à Castillon de Gagnières (Gard), demeurant à Bessèges, veuve de Fabre Jean et fille de Boisset... et de ... décédés. Après nous être assuré du décès nous avons rédigé le présent acte que les comparants ont signé avec nous après que lecture leur en a été faite. »

80

III. LES PARENTS DE JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSET

Jean Antoine FABRE et Marie Thérèse DUGAS

Jean Antoine FABRE est né le 6 janvier 1780 à Robiac⁸¹, et décédé le 30 avril 1841⁸² dans la même commune. Il est le quatrième enfant de Jean FABRE (20 août 1734, Robiac⁸³ – 17 août 1809, Robiac⁸⁴) et de Suzanne POLGE (25 octobre 1749, Robiac⁸⁵ – 18 janvier 1822, Robiac⁸⁶). Ses frères et sœurs sont :

- Antoine est né le 17 février 1777⁸⁷ à Robiac et décédé le 12 juin 1785 dans la même commune⁸⁸.
- Jean Pierre est né 12 avril 1778 à Robiac⁸⁹.
- Jean est né le 20 septembre 1779 à Robiac⁹⁰.
- Marie-Thérèse est née le 16 décembre 1781 à Robiac⁹¹ et décédée le 11 novembre 1821 à Portes⁹².
- Suzanne est née le 13 octobre 1784 à Robiac⁹³ et décédée le 1er juin 1785 dans la même commune⁹⁴.
- Antoine est né le 16 août 1786 à Robiac⁹⁵ et décédé le 27 juillet 1788 dans la même commune⁹⁶.
- Marie est née en 1787 et décédée le 29 août 1827 à Aujac⁹⁷.
- Antoine est né le 13 juillet 1789 à Robiac⁹⁸ et décédé le 9 janvier 1846 à dans la même commune⁹⁹.

⁸¹ AD 30 - Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac - 5 E 214 2 - Année 1780

⁸² AD 30 – Etat civil de Robiac – 5 E 4463 – Année 1841

⁸³ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – – E dépôt 187 16/5 Mi 21 11 – Année 1734

⁸⁴ AD 30 – Etat civil de Robiac – 5 E 4456– Année 1809

⁸⁵ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, Saint-Andéol de Robiac – E dépôt 187 16/5 Mi 21 11 –1749

⁸⁶ AD 30 – Etat civil de Robiac – 5 E 4459 – Année 1822

⁸⁷ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2– Année 1777

⁸⁸ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E214 3 – Année 1785

⁸⁹ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2 – Année 1778

⁹⁰ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2 – Année 1779

⁹¹ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2– Année 1781

⁹² AD 30 – Etat civil de Portes – 5 E 4315 – Année 1821

⁹³ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 3 – Année 1784

⁹⁴ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 3 – Année 1785

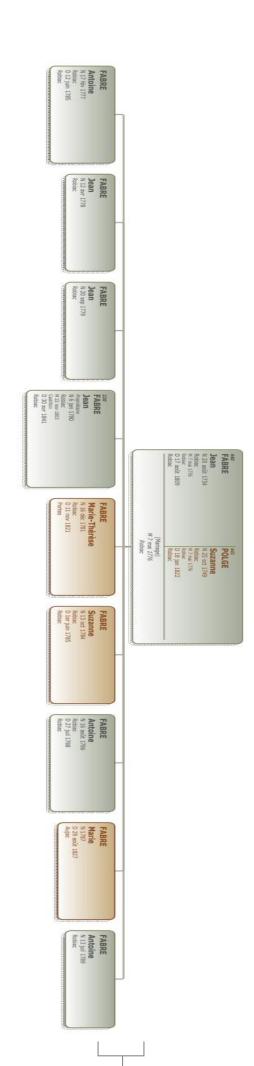
⁹⁵ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 3 – Année 1786

⁹⁶ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 3 – Année 1788

⁹⁷ AD 30 – Etat civil d'Aujac – 5 E 1705 – Année 1827

⁹⁸ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 3 – Année 1789

⁹⁹ AD 30 – Etat civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1846



Le registre de la conscription militaire pour l'an ${\rm VII}^{100}$ contient le nom de Jean-Pierre FABRE, frère de Jean Antoine :



« Fabre de Bessèges – Jean Pierre – 20 [ans] – 6 [mois] – agriculteur – Castillon [commune] – St Ambroix [canton] – Ne s'est pas présenté pour se faire toiser »

J'ignore si Jean Pierre FABRE a honoré sa convocation ou bien s'il a eu recours à un remplacement.

Marie Thérèse DUGAS est née le 8 décembre 1777¹⁰¹ à Robiac et décédée le 17 novembre 1849 dans la même commune¹⁰². Elle est la fille de Jean DUGAS et de Thérèse BESON.

Jean Antoine FABRE étant qualifié de « propriétaire » dans les différents actes le concernant, je mène la même démarche que précédemment pour son fils Jean.

Le cadastre de Robiac ne contient aucune possession d'un Jean Antoine FABRE ; les seules mentions concernent Jean FABRE, son fils, et sont antérieures à 1841.

Je consulte dans un premier temps les archives des hypothèques en espérant y trouver les traces d'achats ou de cessions de biens. La table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires de la conservation d'Alès, Volume 49¹⁰³, me livre quelques informations :



« Table du Répertoire Fabre,

[...] père et fils – Jean – cultivateur – mas de la matte près de Bordezac de Peyremale – 91 – 770. »

¹⁰⁰ AD 30 - 1 R 17 - 1798-1799

¹⁰¹ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2– Année 1777

¹⁰² AD 30 – Etat civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1849

¹⁰³ AD 30 – 40 Q 4 49

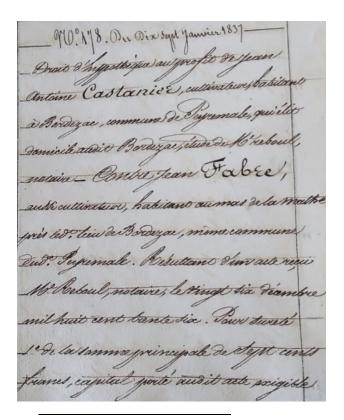
Un Jean FABRE est mentionné dans les tables alphabétiques, qui renvoient donc au vol. 91 case 770 du registre général.

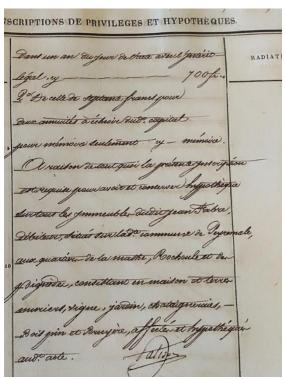
Son nom apparaît avec la précision « père et fils ». Leur domicile est « la Mathe de Bessèges, près Bordezac de Peyremale », c'est-à-dire le mas de la Matte (ou la Mathe), cité comme lieu de résidence dans l'acte de décès de Pierre FABRE¹⁰⁴, grand-père de Jean Antoine. Je tente alors de localiser le mas de la Mathe (ou la Matte), qui ne m'est apparu sur aucun plan du cadastre de Robiac et de Bessèges. Je localise le lieu-dit au col de la Matte près de la commune actuelle de Bordezac, alors hameau rattaché à la commune de Peyremale¹⁰⁵.

La case 770 du volume 91 du registre général des hypothèque du bureau d'Alès mentionne deux inscriptions : N° 178 du 177^e volume et n° 261 du 99^e volume.



L'inscription 178 du 177^e volume¹⁰⁶ est un droit d'hypothèque au profit d'Antoine Castanier contre Jean FABRE :





¹⁰⁴ AD 30 – Registre paroissiaux de Notre-Dame de Peyremale – 5 E 192 4 – Année 1782

¹⁰⁵ Bordezac ne sera érigée en commune particulière qu'en 1841.

¹⁰⁶ AD 30 - 40 O 1 177

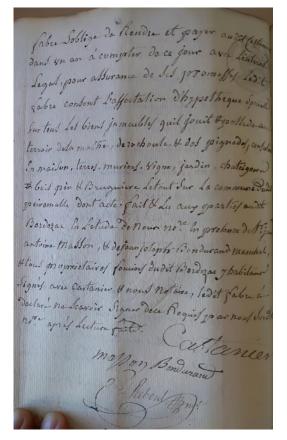
Droit d'hupothèque au profit de Jean Antoine Castanier, cultivateur, habitant à Bordezac, commune de Peyremale, qui élit domicile audit Bordezac, étude de Me Reboul, notaire – Contre Jean Fabre, aussi cultivateur, habitant au mas de la mathe près led[it] Bordezac, même commune dud[it] lieu de Bordezac, même commune dud[it] Peyremale. Résultant d'un acte reçu Me Reboul, notaire, le vingt-six décembre mil huit cent trente-six. Pour sureté 1° de la somme principale de sept cents francs, capital porté audit acte, exigible dans un an du jour de l'acte avec l'intérêt légal cu.... 700 frs.

2° De celle de septante francs pour deux annuités à écheoir dud[it] capital pour mémoire seulement, cy_ mémoire.

A raison de tout quoi la présente inscription est requise pour avoir et conserver hypothèque sur tous les immeubles dudit Jean Fabre, débiteur, situés sur ladite commune de Peyremale, aux quartiers de la Mathe, Rochoule et de Pignède, consistant en maison et terres, muriers, vigne, jardin, chataigneraies, bois, pins et bruyères, affectés et hypothéqués audit acte. »

Ce droit fait écho à une obligation consignée par le notaire Antoine Hercule Reboul à Bordezac¹⁰⁷ qui, à l'instar des autres documents, ne formule aucune distinction entre Jean FABRE et son fils:

an mit huit and trente Six Who wing & Six decembre, perdovant now contine bereuto to nor au departement du gard, à la Metidence Je Bordanas, comment de apriremalles cantino Ta genethous, It Les temoins Soustignes, let compar joan fabre, cultivateur foncier habitant au mandela mathe annexe de Bordozac, commune deldit prire Legal de gre a lout gristantement de la gourtiere Depart Emprunte do jour antoine castanier, aussi Cultivatur, habitant on Dit Borderar, ici grapent & Slipulant La Somme Do Soft cond frong ne que ca dernier à greette la l'opperar quit à comple Surtable du vu de nout nosaire & temains, Aque Ledit fabre à Meriffie Le les Me l'or bource au To quatre cent cinquante france, Let very come Singuanta francy manquant goour completter de Sundite Da Segrit cent frames, it a declare Les avoirs (i depart Recey dudit castanies In memof spray Laquelle Idalle Somme Da Sept cans franct, Livit



¹⁰⁷ AD 30 - 2 E 20 78

« L'an mil huit cens trente six & le vingt-six décembre, par devant nous antoine hercule Reboul, no[tai]re au département du gard, à la résidence de Bordezac, commune de Peiremale, canton de Génolhac, et les témoins soussignés, est comparu jean fabre, cultivateur foncier habitant au mas de la mathe annexe de Bordezac, commune dudit peiremale. Lequel de gré à tout présentement ou la partie ci-devant emprunté de jean antoine castanier, aussi cultivateur, habitant audit Bordezac, ici présent et stipulant la somme de sept cens francs numéraires qu ce dernier a pretté en expèces qu'il a compté sur table au vu de nous notaire & témoins, & que ledit fabre a veriffié recu et embourcé au montant de quatre cens cinquante francs, les deux cens cinquante francs manquants pour completter la susdite de sept cens francs, il a déclaré les avoir ci devant reçus dudit castanier en mêmes espèces. Laquelle totale somme de sept cen francs, ledit fabre s'oblige de rendre et payer audit castanier dans un an à compter de ce jour avec l'intérêt légal, pour assurance de ses promesses ledit fabre consent l'affectation d'hypothèque specialle sur tous les biens immeubles qu'il jouit et possède au terrain de la mathe, de rochoule et des des pignèdes, consistant en maison, terres, mûriers, vigne, jardin, chateigneraies et bois pin et bruyère, letout sur la commune dudit peiremalle dont acte fait & lu aux parties audit Bordezac en l'étude de nous n[otai]re en résence de s[ieu]r jean antoine masson, et de jean joseph Bondurant, maréchal et tos propriétaires fonciers dudit Bordezac y habitant. Signés avec Castanier et nous notaire, ledit fabre a déclaré de sçavoir signer de ce requis par nous susdits no[tai]re après lecture faite. »

Ce droit d'hypothèque n'est selon toute vraisemblance par acquitté : il fera l'objet d'un renouvellement contre la succession de Jean Antoine Fabre, à la mort de celui-ci, daté du 30 décembre 1846, soit plus de 5 ans et demi après le décès de Jean Antoine FABRE, le 30 avril 1841. Ce renouvellement correspond à l'inscription 261 du 99^e volume¹⁰⁸.

Ce dernier élément instille le doute sur l'identité du débiteur. Les documents trouvés jusqu'alors ne concerneraient pas la bonne personne, à moins que le créancier se soit manifesté plus de 5 ans et demi après le décès de son débiteur, ce qui semble peu probable. Ce Jean FABRE est probablement un oncle de Jean Antoine FABRE.

Il aurait été intéressant à ce stade d'exhumer la succession de Jean Antoine FABRE dans le registre des successions et absences. Les archives cadastrales de la commune de Peyremale auraient également pu m'apporter quelques informations.

_

¹⁰⁸ AD 30 - 40 Q 1 177

Je tire de cette séquence une grande frustration : me trouvant dans l'impossibilité d'approfondir mes recherches par manque de temps, j'en suis réduit à interpréter les quelques informations trouvées par des suppositions.

Pierre BOISSET et Marie Thérèse BOISSIN

Pierre Boisset est né le 23 octobre 1777 à Courry¹⁰⁹. Il est le fils d'autre Pierre BOISSET (21 avril 1753, Courry¹¹⁰ – 29 décembre 1811, Castillon¹¹¹) et de Marie-Thérèse DELEUZE (23 juillet 1755, Courry¹¹² - 5 mai 1823 à Castillon¹¹³), mariés le 30 janvier 1777 à Courry¹¹⁴.

Le registre de la conscription militaire pour l'an VII¹¹⁵ contient le nom de Pierre BOISSET :



« Boisset du four - Pierre - 20 [ans] - 11 [mois] - 1 [mètre] - 733 [millimètres] - agriculteur - Castillon [commune] - St Ambroix [canton] »

J'ignore si Pierre BOISSET a honoré sa convocation ou bien s'il a eu recours à un remplacement.

Marie DELEUZE est fille d'Antoine DELEUZE (né à Courry) et Marie-Thérèse MARTIN (née à Courry), mariés le 29 septembre 1715 à Courry¹¹⁶.

¹⁰⁹ AD 30 – Registre paroissiaux, catholiques, Notre-Dame et Saint-Martin de Courry – 5 E 92 1 – Année 1777

¹¹⁰ AD 30 – Registre paroissiaux, catholiques, Notre-Dame et Saint-Martin de Courry – 5 E 92 1 – Année 1753

¹¹¹ AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2362– Année 1811

¹¹² AD 30 – Registre paroissiaux, catholiques, Notre-Dame et Saint-Martin de Courry – 5 E 92 1 – Année 1755

¹¹³ AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2369– Année 1823

¹¹⁴ AD 30 – Registre paroissiaux, catholiques, Notre-Dame et Saint-Martin de Courry – 5 E 92 1 – Année 1777

¹¹⁵ AD 30 - 1 R 17 - 1798-1799

¹¹⁶ AD 30 – Registre paroissiaux, catholiques, Notre-Dame et Saint-Martin de Courry – 5 E 92 1 – Année 1715

IV. LES GRANDS-PARENTS DE JEAN FABRE

Jean FABRE et Suzanne POLGE se sont mariés le 7 mai 1776 à Robiac¹¹⁷.

Jean FABRE est né le 20 août 1734, Robiac¹¹⁸ et décédé le 17 août 1809, Robiac¹¹⁹.

Il est le premier enfant de Pierre FABRE (1705 -1782) et d'Antoinette CASTANIER (1708).

Ses frères et sœurs sont :

- Antoinette, née le 7 décembre 1737 à Robiac¹²⁰, décédée le 1^{er} mars 1825 dans la même commune¹²¹.
- Simon, née vers 1740¹²², décédé le 6 décembre 1810 à Portes¹²³.
- Jean Pierre, né le 26 septembre 1742 à Robiac¹²⁴, décédé le 24 décembre 1782 à Portes¹²⁵.
- Jean-Baptiste, né le 2 juin 1749 à Peyremale¹²⁶, décédé le 19 octobre 1778 à Robiac¹²⁷
- Jean Pierre, né le 29 novembre 1752 à Robiac¹²⁸.
- Joseph, décédé le 10 novembre 1819 à Aujac¹²⁹.

Suzanne POLGE est née le 25 octobre 1749 à Robiac et décédée le 18 janvier 1822 dans la même commune. Elle est la fille de Jacques Polge (27 octobre 1707 à Robiac - décédé le 11 mai 1765 à Robiac) et de Marie Castanier.

¹¹⁷ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2– Année 1776

¹¹⁸ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – E dépôt 187 16/5 Mi 21 11 – Année 1734

¹¹⁹ AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4456– Année 1809

¹²⁰ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – E dépôt 187 16/5 Mi 21 11 – Année 1737

¹²¹ AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4462 – Année 1825

¹²² AD 30 – Registres Etat civil de Portes – 5 E 4312– Année 1810

¹²⁴ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – E dépôt 187 16/5 Mi 21 11 – Année 1742

¹²⁵ AD 30 - Registre paroissiaux de la paroisse Notre-Dame et Portes – 5 E 201 2 – Année 1782

¹²⁶ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Notre-Dame de Peyremale – Collection communale – GG/ 5 Mi 21 6– Année 1749

¹²⁷ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2– Année 1778

¹²⁸ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – E dépôt 187 16/5 Mi 21 11 – Année 1752

¹²⁹ AD 30 – Registres Etat civil d'Aujac – 5 E 1701 – Année 1819

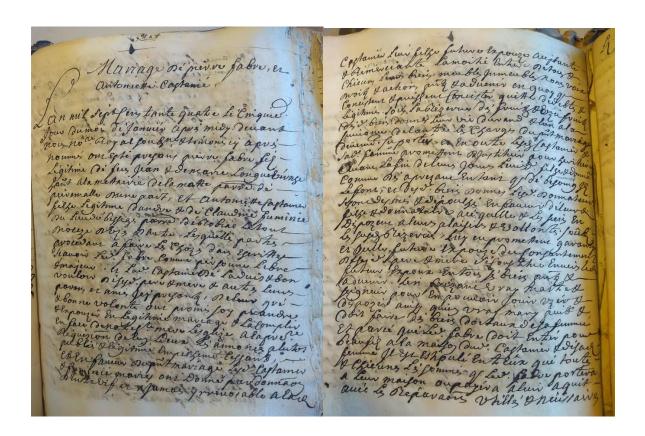


V. LES ARRIERES-GRANDS-PARENTS DE JEAN FABRE

Pierre FABRE et Antoinette CASTANIER

Pierre FABRE (né vers 1705¹³⁰ – 13 avril 1782, à d'Aujac¹³¹) est le fils de Jean FABRE et de Marie LONGUE. Antoinette CASTANIER (née le 18 mars 1708 à Robiac¹³²) est la fille d'André CASTANIER et de Claudine FUMINIER.

Ils s'unissent au début de l'année 1734 à Robiac. J'ai n'ai pas retrouvé l'acte de mariage en question, les archives étant détériorées. J'ai en revanche pu mettre la main sur le contrat de mariage signé entre les deux futurs époux le 5 janvier 1734 auprès du notaire Antoine Chamboredon, tenant office au Chambon¹³³, près de Peyremale.

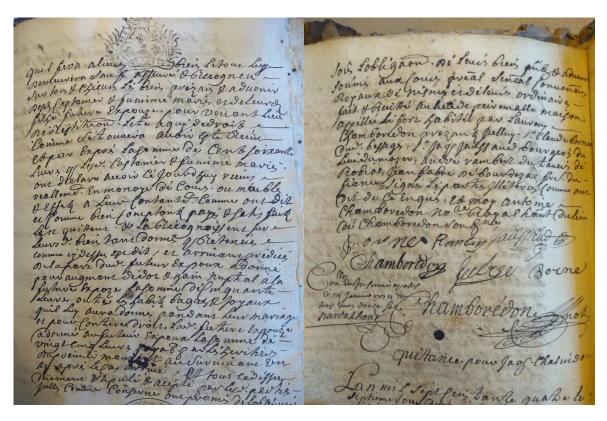


 $^{^{130}}$ AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Martin d'Aujac, collection communale – GG/ 5 Mi 38 455 – Année 1782

¹³¹ Ibid.

¹³² AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac –E dépôt 187 15 / 5 Mi 38 573 – Année 1708

¹³³ Registre du notaire Antoine Chamboredon - Le Chambon - 2 E 23 art. 252



« L'an mil sept cens trante quatre, le cinquie[me] jour du mois de janvier après midi devant nous no[tai]re royal soussigné & témoins ci après nommés ont esté présans pierre fabre, fil légitime de feu Jean et de marie Longue... h[abit]ant à la métairie de la matte parr[oiss]e de peiremalle d'une part, et antoinette castanier fille légitime d'andré et de claudine fuminier du lieu de bessèges parr[oiss]e de Robiac le tout diocèze d'Ales d'autre, lesquelles parties procédant à faire les choses [...] scavoir led[it] fabre comme personne libre et majeur et lad[ite] castanier de l'advis & bon vouloir de sesd[its] père et mère & autres leurs parens et amis ici présants, de leur gré & bonne volonté ont promis soy prendre et espouzer en légitime mariage & l'acomplir en face de notre S[ain]te mère lesglize à laquelle réquisition de luy deux les annonces plutôt publiés & légitimie empêchement cesant, et en faveur duquel mariage lesd[dits] castanier et fuminier mariés ont donné par donna[tions] d'entre vif et jamais irrévocable à lad[ite] castanier leur fille future expouze acceptante et remerciante la moitié entres de tous et chacun leurs biens et meubles, immeubles [...] avoirs & actions pre[sent]ts & advenir en quoy que consistent et puissent consister quitte de debtes et légitimes sous la rézerve des fruits et uzufruits desd[its] bien donnés leur vie durand et l'un à la [...] de l'autre les charges du pr[esent]t mariage [...] suportées et en outre lesd[its] castanier & lad[ite] feminier promettent [...] pour héritière avant la fin de leurs jours leurd[ite] fille et donna[tion] comme dès a prezant [...] et desd[its] biens donnés lesd[its] donateurs seront démis et déposés en faveur de leurd[ite] fille et donnataire [...] en disposent à leurs plaisirs et vollonté sous les susd[it]es réserves, luy en promettent garantye et qu'elle future expouse du consentement de sesd[its] père et mère se constitue [...] led[it] futur expoux en tous ses biens pre[sent]ts et advenir, sen faizant [...] maitre et

seigneur pour en pouvoir jouir, user et disposer ainsy qu'un vray mary [...] doit faire des biens dotaux de la femme et parce que led[it] fabre doit entrer pour beaufils à la maison dud[it] castanier et de lad[ite] feminier. Il est stipulé entre eux que toutes et chacune des sommes que ledi[it] fabre portera à leur maison ou payera à leur acquit avec les réparat[ti]ons utilles et nécessaires qu'il fera à leurs biens le tout luy demeurera sauf [...] et recongneu sur tous et chacun des biens présants et advenir desd[its] castanier et fuminier mariés et de leurs fille future expouse pour tenant lieu de [...] sera acquis de droit comme se trouvera avoir esté bénite et par exprès la somme de cent soixante livres que lesd[it] castanier et fuminier mariés ont déclaré avoir ce jourd'huy remis [...] en monoye de cours ou meubles et effets à leur consantem[ent] comme ont dit et comme bien comptants payés et satisfaits sen quittent et la recognoissent sur leurs[dits] biens sont donnés et retenus comme cy-dessus est dit et [...] de la part du[dit] futur expoux a donné pour augment de dot et gain nuptial à la future expouse la somme de cinquante livres outre les habits, baques et joyaux qu'il lui aura donné pendant leur mariage et [...] a donné au futur expoux la somme de vingt cinq livres [...]]Fait au lieu de peiremalle maison appellée le fort habitée par Laurens Chamboredon prézans S[ieu]r Claude borne dud[it] besèges. S[ieu]r Jacques Joussaud bourgeois du lieu du mazet, andré rambert du travers de Robiac, jean fabre de bourdezac frère du fiancé signés les parties illétrées comme ont dit de ce requis, et moy atoine Chamboredon no[tai]re royal h[abit]ant du lieu de Chamboredon, soussigné. »

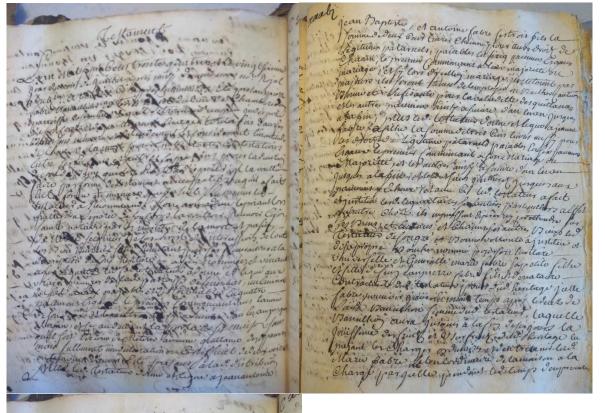
Ce contrat de mariage est un document ordinaire, impliquant un échange de dot entre les époux. Il est stipulé que « led[it] fabre doit entrer pour beaufils à la maison dud[it] castanier et de lad[ite] feminier ». Cette situation impliquant une stricte séparation des biens ainsi qu'il est précisé dans la phrase : « toutes et chacune des sommes que ledi[it] fabre portera à leur maison ou payera à leur acquit avec les réparat[ti]ons utilles et nécessaires qu'il fera à leurs biens le tout luy demeurera sauf ».

Les parents d'Antoinette Castanier consentent à une donation entre vifs au bénéfice de leur fille de la moitié de leurs « biens et meubles, immeubles [...] avoirs & actions pre[sent]ts & advenir [...] sous la réserve des fruits et uzufruits ... ». Le montant de la dot versée au futur époux est fixé à « cent soixante livres que lesd[it] castanier et fuminier mariés ont déclaré avoir ce jourd'huy remis [...] en monoye de cours ou meubles et effets ».

Est évoqué également le gain nuptial au profit de la future épouse, consistant en une « somme de cinquante livres outre les habits, bagues et joyaux qu'il lui aura donné pendant leur mariage ». Cette disposition, plus familièrement appelée « gain de survie », est propre aux pays de droit écrit ; elle fixe le montant du gain revenant au conjoint survivant en cas de décès de l'autre lors du règlement succession. Le gain nuptial au profit de Pierre FABRE est fixé à « vingt-cinq livres ».

On note enfin parmi les témoins de l'acte la présence d'un certain Jean FABRE, désigné comme le frère de de Pierre FABRE.

La même année, un testament est déposé au cabinet du même notaire, Antoine Chamboredon, au nom de Pierre Fabre, ce qui attire immédiatement mon attention¹³⁴:



« Testament

L'an mil sept cens trente quatre et le vingt sixième jour du mois de juillet après midi devant nous no[tai]re royal [...] ci après nommés a été presans Pierre Fabre, travailleur de terres [...] du lieu de Chamboredon Paroisse de Sénéchas, [...] Le testateur donne et lègue à Jean Antoine Jean Baptiste et Antoine Fabre, ses trois fils la somme de deux cens livres chacun pour tous droit de Légitime paternels, payables en cinq paiements égaux. Chacun le premier commençant à leur majoritté ou Mariage [...] Plus led[it] testateur donne et lègue à Jeanne Fabre, sa fille la somme de trois livres aussi

, Elipweomer wing himon, er un

52

¹³⁴ Registre notaire Chamboredon - Le Chambon - 2 E 23 art. 252

pour ces droits et légitimes paternels [...] Ledit testateur de son gré et bonne vollonté [...] et De sa propre bouche nommé pour son héritière universelle et generalle Marie Fabre sa petite fille et fille de feu Jean Pierre Fabre, fils et donataire contractuel dud[it] testateur pour led[it] héritage, icelle Fabre pouvoir jouir en même temps après le décès de Louise Brancilhon, femme dud[it] testateur, laquelle Bancilhon aura jusques à la fin de ses jours la jouissence des fruits et usufruits dud[it] héritage en payant les charges ordinaires et d'entretenir lad[ite] Marie Fabre [...] Son contact de mariage que tous autres soient et Apartiennent en entier à l'un des [...] autres enfans du susd[it] testateur cy dessus nommés et ce à tel ou à telle qui sera choisi et nommé par Antoine et Jacques Fabre frères du testateur et par P[ierre] Jacques [...] son cousin [...] [Suit un inventaire des biens légués à sa descendance] [...] et au cas [où] lad[ite] Marie Fabre viendra à décéder en pupilaritté ou sans enfans, led[it] testateur veut et entand que ses entiers biens et héritages et tout ceux qu'ils avoit donné aud[it] Jean Pierre son fils [...] »

Il s'agit donc ici d'un autre Pierre FABRE « du lieu de Chamboredon Paroisse de Sénéchas », mari de Louise Brancilhon, femme du testateur, et déjà père de trois fils, Jean Antoine, Jean Baptiste et Anoine, et d'une fille, Jeanne. Le père du Pierre FABRE faisant l'objet de notre étude se prénommant Jean, il s'agit probablement d'un de ses oncles.

Ce document présente une singularité : le testateur déclare léguer à ses enfants des sommes d'argent (« deux cens livres chacun pour tous droit de Légitime paternels » à ses fils, « trois livres aussi pour ces droits et légitimes paternels » à sa fille) et fait de sa petite-fille, Marie, issue de son fils Jean Pierre, décédé au moment de l'acte, son « héritière universelle et generalle ». Son épouse, quant à elle, « aura jusques à la fin de ses jours la jouissence des fruits et usufruits dud[it] héritage en payant les charges ordinaires et d'entretenir lad[ite] Marie Fabre ».

Note sur l'ascendance de Jean FABRE : Deux cas probables de consanguinité

Au cours de mes recherches, j'ai identifié deux implexes probables dont l'origine se situerait au XVIIe siècle. Le premier découle de la présence dans l'ascendance de Jean Antoine FABRE (1780-1841) de Marie Castanier, sa grand-mère maternelle, et d'Antoinette Castanier, sa grand-mère paternelle.

Jean FABRE (1807-1881) est quant à lui le petit-fils de Jean DUGAS du côté maternel et possède dans son arbre d'ascendance Catherine DUGAS, mère de son arrière-arrière-grand-père, André Castanier.

Ces deux cas devront être éclairés par des recherches ultérieures.

VI. LES DESCENDANTS DE JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSET

Lignée de Joseph HOURS et Julie Appolonie FABRE

Aînée de la fratrie, Julie Appolonie FABRE, née le 8 novembre 1843 à Robiac ¹³⁵ et décédée le 23 octobre 1884 à Bessèges¹³⁶, épouse Joseph HOURS (16 mai 1831¹³⁷ à Malbosc, Ardèche -26 novembre 1902 à Bessèges¹³⁸) le 18 novembre 1861 à Bessèges¹³⁹.

Ils ont 5 enfants:

- Edouard, né le 21 octobre 1862 à Bessèges¹⁴⁰, décédé le 23 septembre 1885 dans la même commune¹⁴¹.
- Ernest, né le 13 juin 1865 à Bessèges¹⁴².
- Elise Appolonie, née le 2 janvier 1876 à Bessèges¹⁴³, décédée le 8 octobre 1877 dans la même commune¹⁴⁴.
- Victorine, née le 13 octobre 1878 à Bessèges. 145
- Marthe, née le 10 juillet 1882 à Bessèges¹⁴⁶.

Il m'a été compliqué de retrouver les dates de décès des individus de cette fratrie à Bessèges. Le déclin du bassin industriel et le départ progressif de ses travailleurs vers les sites industriels d'Alès ou du département de la Lozère est probablement à l'origine de cet éparpillement.

¹³⁵ AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4466 – Année 1843

¹³⁶ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 6437 – Année 1884

¹³⁷ AD 07 – Etat civil de Malbosc (Ardèche) - NC-15814 – Année 1830

¹³⁸ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 7116 – Année 1902

¹³⁹ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1984 – Année 1861

¹⁴⁰ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1983– Année 1862

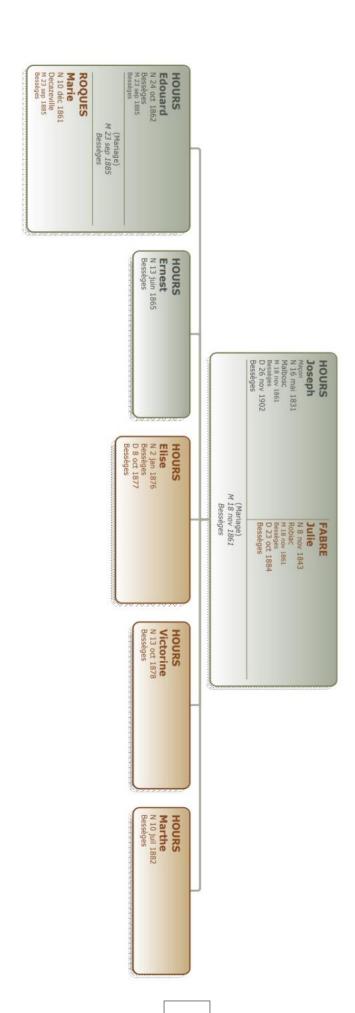
¹⁴¹ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 6437– Année 1885

¹⁴² AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1986– Année 1865

AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992– Année 1876
 AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992– Année 1877

¹⁴⁵ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993– Année 1878

¹⁴⁶ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1882



Lignée de Ferdinand Julien BOISSEL et Virginie Mélanie FABRE

Virginie Mélanie FABRE, née le 19 juillet 1847 à Robiac¹⁴⁷, décédée le 14 novembre 1882 à Bessèges¹⁴⁸, épouse Ferdinand Julien BOISSEL (24 janvier 1832 à Robiac¹⁴⁹ – 26 février 1893 à Bessèges¹⁵⁰) le 2 février 1870 à Bessèges¹⁵¹. De leur union naissent :

- Hortense Virginie, née le 6 janvier 1872 à Bessèges¹⁵², décédée le 12 septembre 1873 à dans la même commune¹⁵³.
- Ferdinand Louis, né le 12 juillet 1873 à Bessèges¹⁵⁴, décédé le 22 mai 1913 dans la même commune¹⁵⁵.
- Eugénie Julie, née le 8 juin 1875 à Bessèges¹⁵⁶, décédée le 12 août 1876 dans la même commune¹⁵⁷.
- Firmin Jules, né le 8 octobre 1876 à Bessèges¹⁵⁸, décédé le 22 avril 1878 dans la même commune¹⁵⁹.
- Jules, né le 10 octobre 1879 à Bessèges¹⁶⁰, décédé le 11 septembre 1880 dans la même commune¹⁶¹.
- Marie Virginie, née le 21 janvier 1881 à Bessèges 162.
- Albert, né le 6 octobre 1882 à Bessèges¹⁶³, décédé le 20 novembre 1883 dans la même commune¹⁶⁴.

¹⁴⁷ AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1847

¹⁴⁸ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1996 – Année 1882

¹⁴⁹ AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4460– Année 1832

¹⁵⁰ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 7116 – Année 1893

¹⁵¹ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1988 – Année 1870

¹⁵² AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1987– Année 1872

¹⁵³ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1991– Année 1873

¹⁵⁴ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992– Année 1873

AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 7380 – Année 1913

¹⁵⁶ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992 – Année 1875

¹⁵⁷ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1991 – Année 1876

¹⁵⁸ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992 – Année 1876

¹⁵⁹ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1996 – Année 1878

¹⁶⁰ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1879

¹⁶¹ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1996 – Année 1880

¹⁶² AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1881

¹⁶³ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1882

¹⁶⁴ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 6433 – Année 1883



Lignée de Joseph CESAR et Clémentine Valérie FABRE

Clémentine Valérie FABRE, née le à Robiac le 19 septembre 1851¹⁶⁵, décédée le 29 juillet 1884 à Ain-Temouchent (Algérie)¹⁶⁶, épouse Joseph CESAR (8 novembre 1842 à Grospierres (Ardèche)¹⁶⁷ – 30 avril 1897 à Lourmel (Algérie)¹⁶⁸), le 8 mai 1869 à Bessèges¹⁶⁹.

De leur union naissent:

- Joseph, né le 7 janvier 1870 à Bessèges¹⁷⁰, décédé le 19 janvier suivant dans la même commune¹⁷¹.
- Valérie Pauline, né le 17 juillet 1871 à Bessèges¹⁷², épouse de Jean Antoine LAURENT¹⁷³.
- Pauline Virginie, né le 16 juillet 1873 à Bessèges¹⁷⁴, décédée le 17 septembre 1876 dans la même commune¹⁷⁵.
- Ferdinand Joseph, né le 23 décembre 1875 à Bessèges¹⁷⁶, décédé le 11 octobre 1877 à Bessèges¹⁷⁷.
- Pauline Virginie, née le 19 septembre 1877 à Bessèges¹⁷⁸, décédée le 1^{er} novembre suivant dans la même commune¹⁷⁹.
- Victorin, né le 5 juillet 1882 à Bessèges¹⁸⁰, parti pour l'Algérie avec ses parents, revenu en France à Saint-Fons (Rhône) en 1912 (voir registre matricule militaire ci-après), époux de Ana Maria CARRA.
- Joséphine Marie, née le 6 juin 1884 à Ain-Temouchent (Algérie)¹⁸¹, décédée le 18 juin suivant dans la même commune ¹⁸².

¹⁶⁵ AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1851

¹⁶⁶ Archives nationales d'Outremer (ANOM) – Etat civil d'Aïn-Témouchent (Algérie) – 1884

¹⁶⁷ AD 07 – Registres Etat civil de Grospierres (Ardèche) – NC-17046 – Année 1842

¹⁶⁸ Archives nationales d'Outremer (ANOM) – Etat civil de Lourmel (Algérie) – 1897

¹⁶⁹ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1988 – Année 1869

¹⁷⁰ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1987 – Année 1870

¹⁷¹ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1990 – Année 1870

¹⁷² AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1987 – Année 1871

¹⁷³ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 6436 – Année 1892

¹⁷⁴ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992 – Année 1873

¹⁷⁵ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1991 – Année 1876

¹⁷⁶ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992 – Année 1875

¹⁷⁷ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1991 – Année 1877

¹⁷⁸ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992 – Année 1877 ¹⁷⁹ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1991 – Année 1877

¹⁸⁰ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1882

¹⁸¹ Archives nationales d'Outremer (ANOM) – Etat civil d'Aïn-Témouchent (Algérie) – Année 1884

¹⁸² Archives nationales d'Outremer (ANOM) – Etat civil d'Aïn-Témouchent (Algérie) – Année 1884



En 1881, peu avant leur départ pour l'Algérie, Joseph CESAR et Clémentine Valérie FABRE vivent à la Cantonnade avec leur fille unique Valérie (Valérie Pauline), âgée de 10 ans. Ils sont voisins de Jean Victor VIGNE et Pauline Victoire FABRE, qui n'ont alors qu'un seul enfant, Albert, âgé d'un an, comme en témoigne le recensement de Bessèges de l'année 1881¹⁸³.

	1 70	y	Labort	pierre-	9 11-	(A)	film-	
	779	9	Boisset	rictor-	70	proprietaire_	Chep-	
124		10	Césas-	Josephi	29	Mineur-	Ohef -	
16H	776	11	Fabre-	valirie.	31	CFO.	Grouse-	Fabre
		12	C'ésar	waterie-	10	CD	fill-	
		200000000000000000000000000000000000000	Bucharo	Jules	2	(m)	on province	
			Nigne	Jeaner	27	Mineur_	Chets	
	191	15	Fabre_	Pauline.	26	Cafetor -	éprouse_	
		16	Wigner	albert-	1	Mineux-	files	
		and the latest	Faure.	Parrette-	1	(20	en nourrie	No.
		18	Fosser-	Kosenti	40	paiturier_	Phila	

En 1886, alors que Joseph CESAR est toujours en Algérie et que Clémentine Valérie FABRE est décédée à Aïn-Témouchent, leur fille Valérie (Valérie Pauline), âgée de 15 ans, est recensée à Bessèges au sein du foyer de son oncle Ferdinand BOISSEL¹⁸⁴.

	30	Bossel 2	Ferdinano 55	ry.	1. p.	Chef	-
	1 2	Boissel Boissel	- Fordinano Marie -	12	Trançase	S.P.	fils fills
11/2	3 4	Ceseur_	- fictorie Jolerie	15	y	Contario	Course

Valérie Pauline a-t-elle quitté la France pour l'Algérie en même temps que ses parents ? Son père, après la mort de sa femme, aurait-il renvoyé sa fille vers la France ? Pour répondre à ces questions, il me faudrait consulter la liste des convois partis pour l'Algérie depuis le département du Gard. Le temps m'a une nouvelle fois manqué.

¹⁸⁴ Listes nominatives de recensement de population de la commune de Bessèges : AD 30 - 6 M 191, année 1886.

¹⁸³ Listes nominatives de recensement de population de la commune de Bessèges : AD 30 - 6 M 190, année 1881.

Son frère, Victorin, est pour sa part absent de ce recensement, preuve d'un départ pour Ain-Temouchent. Il est incorporé dans l'armée pour effectuer son service militaire en 1902. Sa fiche de matricule militaire¹⁸⁵, renseignée au bureau de recrutement d'Oran (Algérie), est particulièrement fournie :

1	by Siguro as	o groupe 12 out & s you.
Non	esar	Numéro matricule du recrutement : 1569
Prin	nomo: Tutoring Surnam:	de mobilisation: 1900
	ÉTAT CIVIL.	SIGNALEMENT.
34	1610 #9 juillet 1888 , a Stategers conton	year novel from ordinary
d	Canman ora Madjar, canton d am Conservation de departement appropriate au Marce de de la conservation de la	
fils	d for Joseph et d fore Valory Tabre domiciliès , canton d département d	
N*	de tirage dans le canton d	Degré d'instruction : (générale (1). O militaire (2). exercé
1	DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.	15 Jouanes 11440
-	Gempiis dans la 1 · partie de la liste du recrutement cantonal (Dans Tarmée activa.
3	DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (L'empreus, Alexans, spices d'édat, demardias, etc.) (Incorpose au 1º regit de Journal o' compléer du 14 9: 903 arriver au corfé le Joldat de 4º clothe le dit jours nom " 11440	Dans Dans la disposibilité ou d'au proposition de la disposibilité ou d'au la réserve
	Sani dans la disponibilité de l'armée active le 18 Vesche 1904 Cresificar de bonne conduite accorde	dans la réserve de dans la réserve de Tarmée active.
Dans Parmée activo.	Contre l'allemagne minima armeis du 22 aout 1914 au 19-9-1914	Dans l'armée territoriale
Dams I	Captivité. du 20-9-14 au 29-12-1918 Ventirieur du 30-12-18 au 9-3-1919	et dans sa rivere.
	Divorations déclaitle de la tictoire 2º féclaille	LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
	- seen une futural general	PAR SUITE DE CRANCEMENTA DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

« DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé au 1^{er} régt de Zouaves à compter du 14 9bre [novembre] 1903

Arrive au corps et soldat de 2^e classe le dit jour n° m[atricu]le 11440

Passé dans la disponibilité de l'armée active le 18 octobre 1904

Certificat de bonne conduite accordé.

Campagnes contre l'Allemagne armées

Du 22 aout 1914 au 19-9-1914

Captivité du 20-9-14 au 29-12-1918

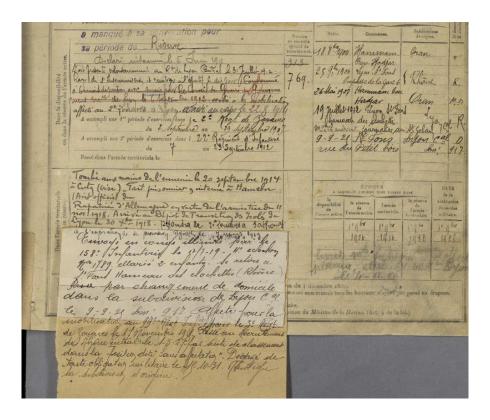
Intérieur du 30-12-18 au 9-3-1919

Décorations Médaille de la Victoire. 2^e médaille commémorative de la Grande guerre. »

61

¹⁸⁵ ANOM – Bureau d'Oran (Algérie) - 2 RM 90

Sa période de service dans l'armée active service accomplie, Victorin FABRE fait la navette entre la France et l'Algérie. Ses domiciles successifs tels qu'ils sont inscrit sur sa fiche sont :



« 18 8bre 1904 – Hammam Bou-Hadjar – Oran – D[omicile]

25 9bre 1906 – Lyon St Fons, Impasse de la gare 6 – Rhône – R[ésidence]

26 mai 1907 - Hammam Bou-Hadjar - Oran- D[omicile]

19 juillet 1912 - Lyon St Fons, hameau des clochettes, m[ais]on Chaudrant, journalier au St Gobain- Lyon C[entr]al - R[ésidence]

9-9-25 - St Fons, rue du Petit bois - Lyon C[entr]al- D[omicile] »

Son incorporation dans la réserve de l'armée d'active puis dans l'armée territoriale interviennent à l'orée de la Grande guerre. Ses états de services mentionnent :

« Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active :

Déclaré insoumis le 5 juin 1912

S'est présenté volontairement à R[égimen]t de Lyon Central le 31 juillet 1912

Rayé de l'insoumission et réintégré à l'affectat[ion] le dit jour. Condamné à 6 mois de prison avec sursis par le conseil de guerre du gouvernement m[ilitai]re de Lyon le 6 septembre 1912. A obéi à la mobilisation, affecté au 2^e Zouaves à Lyon. Arrivé au corps le 22.8.1914

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 2^e rég[imen]t de Zouaves

Du 2 septembre au 29 septembre 1907

A accompli une 2^e période d'exercices dans le 22^e Régiment d'infanterie

Du 7 au 23 septembre 1912.

Dans l'armée territoriale ou sa réserve :

Tombé aux mains de l'ennemi le 20 septembre 1914 à Cutz (Oise). Fait prisonnier et interné à Hameln [...]

Rapatrié d'Allemagne en vertu de l'armistice du 11 nov 1918. Arrivé au Dépôt de transition des isolés de Lyon le 30 Xbre 1918. Rejoindra le 2º Zouaves à Sathonay à l'expiration de sa permission. Rejoint le 7 mars 1919. Envoyé en congé illimité par le 158º Infanterie le 17/8-19. 4 échelon m[atricu]le 1789. Marié 2 enfants. Se retire à St Fons hameau des clochettes (Rhône). Passé par changement de domicile dans la subdivision de Lyon C[entr]al le 9-9-25 m[atricule] 917. Affecté pour la mobilisation au 99e Rég[imen]t Infanterie pour le 3º Rég[imen]t de Zouaves le 17 novembre 1925. Passé au recrutement de Rhône central le 1-3-27 par suite de classement dans la position dite « sans affectation ». dégagé de toute obligation militaire le 15-10-31. Réintègre sa subdivision d'origine. »

Lignée de Jean Victor VIGNE et Pauline Victoire FABRE

Pauline Victoire FABRE, née le 23 octobre 1855 à Robiac¹⁸⁶, décédée le 22 octobre 1884 à Bessèges¹⁸⁷, épouse Jean Victor VIGNE (14 janvier 1854 à Robiac¹⁸⁸) le 15 mars 1877 à Bessèges¹⁸⁹.

De leur union naissent :

- Victorine Marie, né le 14 décembre 1877 à Bessèges¹⁹⁰, décédée le 26 février 1879 dans la même commune¹⁹¹.
- Jean Victor, né le 7 juillet 1879 à Bessèges¹⁹², décédé le 31 janvier 1881 dans la même commune¹⁹³.
- Albert Prosper, né le 30 décembre 1880 à Bessèges¹⁹⁴, décédé le 9 décembre 1917 à Aden (Yémen)¹⁹⁵.

¹⁸⁶ AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4466 - Année 1855

¹⁸⁷ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 6437 - Année 1884

¹⁸⁸ AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4466 - Année 1854

¹⁸⁹ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1994 – Année 1877

¹⁹⁰ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 4468 – Année 1877

¹⁹¹ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1996 – Année 1879

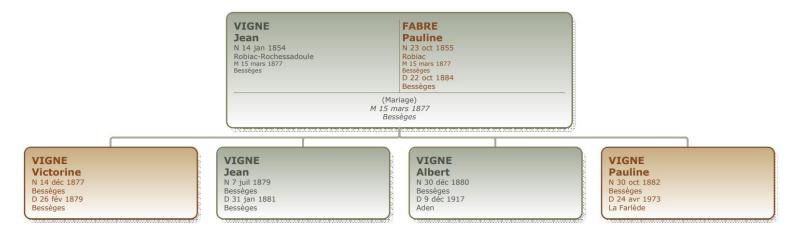
¹⁹² AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1879

¹⁹³ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1996– Année 1881

¹⁹⁴ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1880

 $^{^{195}}$ D'après fiche matricule militaire. Fonds des archives administratives militaires - Registres matricules - Classe 1900 - Bureau de recrutement de Nîmes - N $^{\circ}$ 1501 à 2000 - Fiche 1884 - 1 R 880

- Pauline Virginie, née le 30 octobre 1882 à Bessèges¹⁹⁶, décédée le 24 avril 1973 à La Farlède (Var)¹⁹⁷.



Leur fils Albert Prosper, connaît un destin atypique. De la classe 1900 d'après le registre matricules¹⁹⁸, il n'est incorporé qu'en 1902 au 19^e régiment d'artillerie de Nîmes, où il effectue sa période de service jusqu'en 1904.



Fonds des archives administratives militaires - Registres matricules - Classe 1900 - Bureau de recrutement de $N = N^{\circ} = 1501$ à 2000 - Fiche 1884 - 1 R 880.

Il s'enrôle ensuite dans la marine commerciale, où il occupe la fonction de cuisinier sur le vapeur « Italie » puis le paquebot « Venezia », tenant régulièrement résidence à Marseille. Se lieux de résidence successifs témoignent d'une vie entre terre et mer :

¹⁹⁶ AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1882

¹⁹⁷ D'après la mention marginale inscrite sur son acte de naissance. Ibid.

 $^{^{198}\,}$ Fonds des archives administratives militaires - Registres matricules - Classe 1900 - Bureau de recrutement de Nîmes - N° 1501 à 2000 – Fiche 1884 - 1 R 880

Numero	Dates.	Communes.	de région.	DH
au contrôle spécial du recrutement.	24 Aprilon	Marsiple	V	A
210	9 Hybr 1908	Marseille 20 ri	ne Tourdate	R
364	3 och 1904	Embarone suchel	apour " Haber	RR
	a Christ OA	Marseille-nue	Imbarmeau 8	R
	12 -4: 101a	Embarque à bore	du Venezia le	12
	AL 1/2 1410	Monselle me &	Marselle)	
	27 Jamies 19	Embarque à.	bord du Venezia	
	1//	le 22 jan	ver 1/11 markelle	14/
	6-3-1911	Marguerettes	· Charles Services	A:
	24 Jerrier 1917	Berielesquartie	seta Cantonate	K

« 29 9bre 1904 – Marseille – R [Résidence]

24 xbre 1906 – Marseille 29 rue Fongate – R

3 oct. 1907 – Embarqué sur le vapeur « Italie » – R

27 oct 08 – Marseille – 29 rue Fongate – R

9 avril 09 – Marseille rue Thubaneau 8 – R

18 8bre 1910 – Embarqué à bord du Vénezia le 17 8bre 1910 (Marseille) - R

15 8bre 1910 – Marseille rue Thubaneau 8

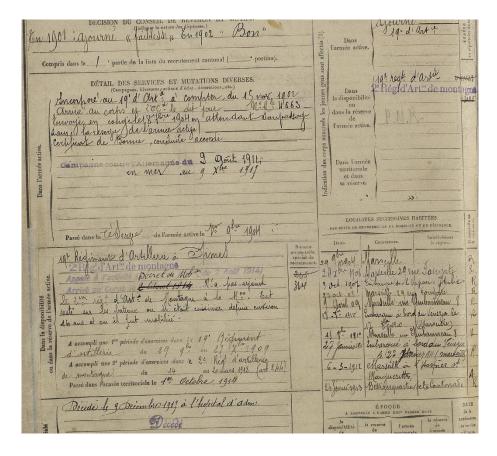
27 janvier 1911 - Embarqué à bord du Vénezia le 27 janvier 1911 (Marseille) – R

6.3.1912 Marseille à l'hospice St Marguerittes – R

24 février 1913 – Bessèges quartier de la Cantonnade – R »

En 1913, après un passage à l'hospice Saint Marguerittes de Marseille, aujourd'hui l'hôpital Sainte Marguerite, il est signalé à Bessèges, dans le quartier de la Cantonnade, probablement pour une convalescence suite à une période de maladie.

Mobilisé le 2 août 1914, il est incorporé dans la marine de guerre, où il sert jusqu'en décembre 1917, date de sa mort à l'hôpital d'Aden (Yémen).



Fonds des archives administratives militaires - Registres matricules - Classe 1900 - Bureau de recrutement de Nîmes - N° 1501 à 2000 – Fiche 1884 - 1 R 880.

« Détail des services et mutations diverses (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.) :

Incorporé au 19^e d'art[iller]ie à compter du 15 nov 1902. Arrivé au corps et 2 Cr Cd le dit jour_ n° m[atricu]le 4663_ Envoyé en congé le 18 7bre 1904 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active. Certificat de comme conduite accordé.

Campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 en mer au 9 xbre 1917.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er 9bre 1904.

Dans la disponibilité de l'armée active :

19e régiment d'artillerie à Nîmes

2^e rég[imen]t d'Art[iller]ie de montagne

Appelé à l'activité (décret de mob[ilisati]on du 2 août 1914

Arrivé au corps le 2 août 1914 N'a pas rejoint le 2em rég[imen]t d'art[iller]ie de montagne à la m[obilisati]on. Est resté sur les bateaux où il était cuisinier depuis environ 14 ans et où il fut mobilisé.

[...]

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve :

Décédé le 9 décembre 1917 à l'hôpital d'Aden »

BIBLIOGRAPHIE

Aubaret, Raymond, Bellegarde, Jean Castel, Bernard, Hémon, Guillaume, *Histoire industrielle de L'arrondissement d'Alès*, Chambre de commerce et d'industrie de l'arrondissement d'Alès, 1983.

Jallatte, Pierre, sous la direction de Michel Lacave, *Evolution de l'industrie dans le Gard aux 19e et 20e siècles* / thèse de doctorat, Université de Montpellier, 1992.

Bizot, Raymond, « Les usines à fer de Bessèges », article paru le 2 mai 2015 dans le quotidien « La Marseillaise ».

Thomas André, *La vallée de la Ganière et Gagnières*, André Thomas, Gagnières, 1981.

L'intégralité de l'arbre généalogique réalisé pour les besoins de cette étude est consultable à partir du fichier gedcom suivant :



« Je, soussigné(e) Gautier LAMY certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »